



PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARROYAGE

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Échelle 1/5000

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

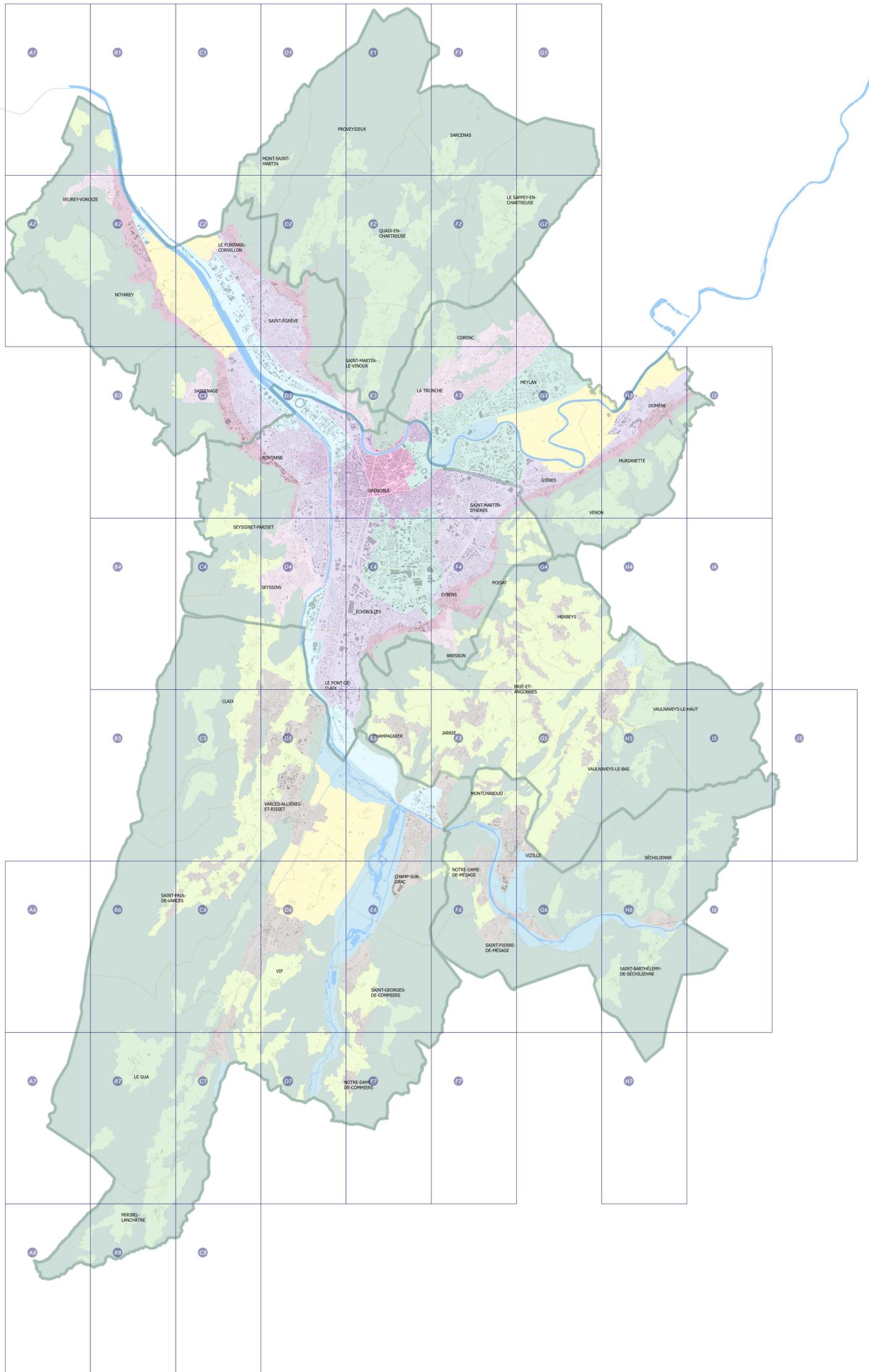
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteau résidentiel
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallée, plateau et pente agricole
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versant boisé
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°A1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

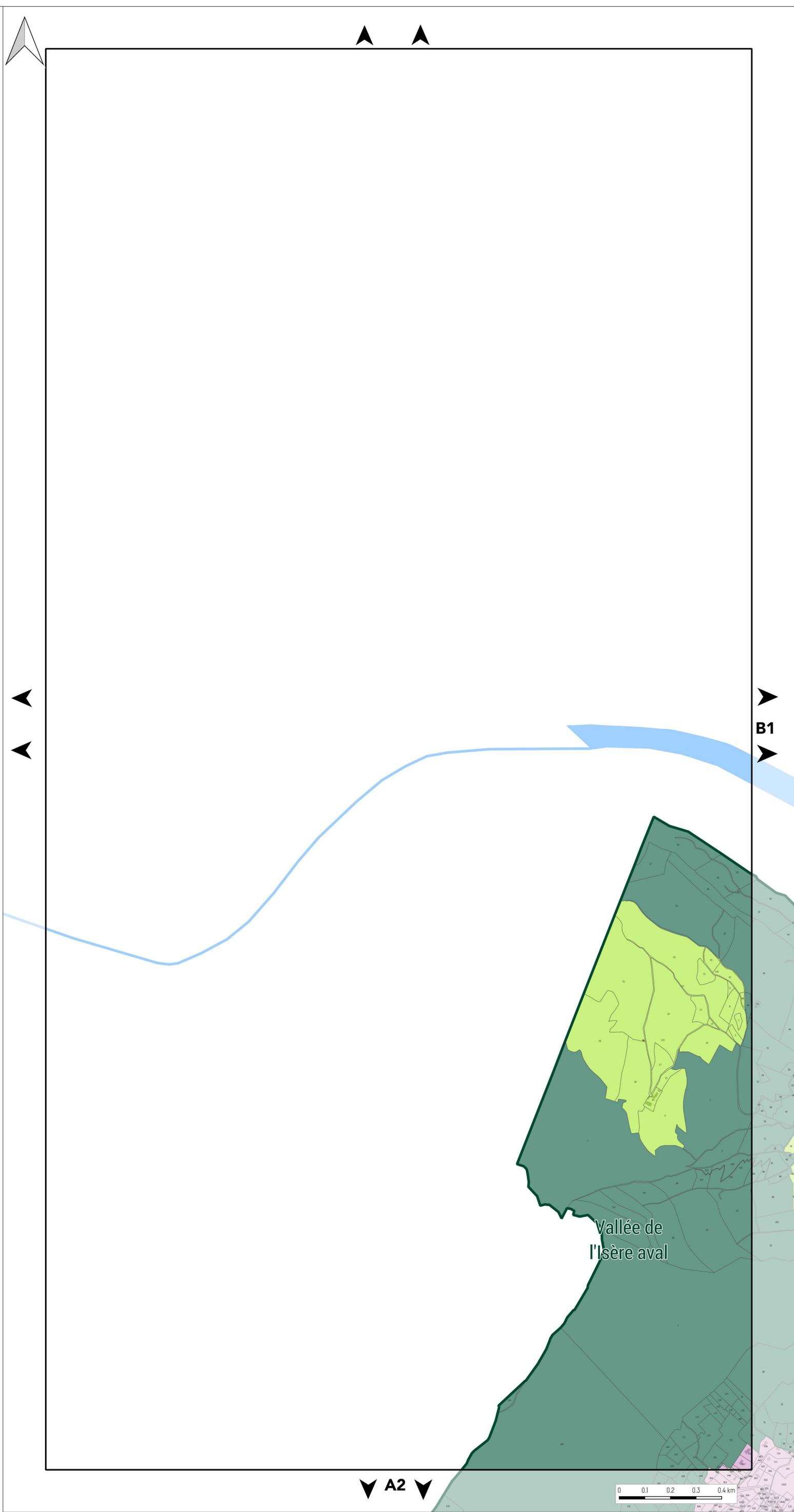
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
© DGFIP Cadastre 2016
© DREAL Auvergne Rhône-Alpes





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

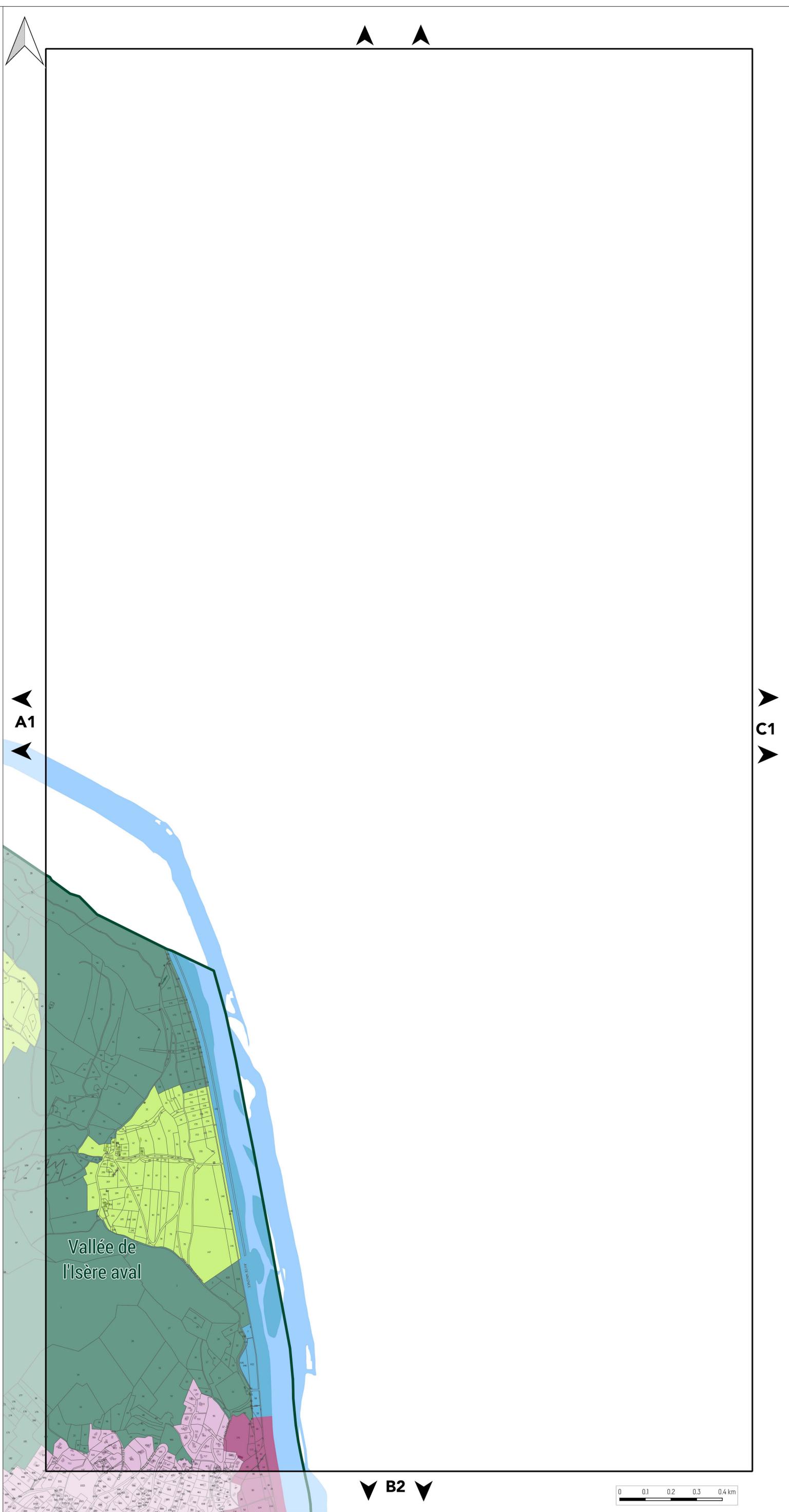
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

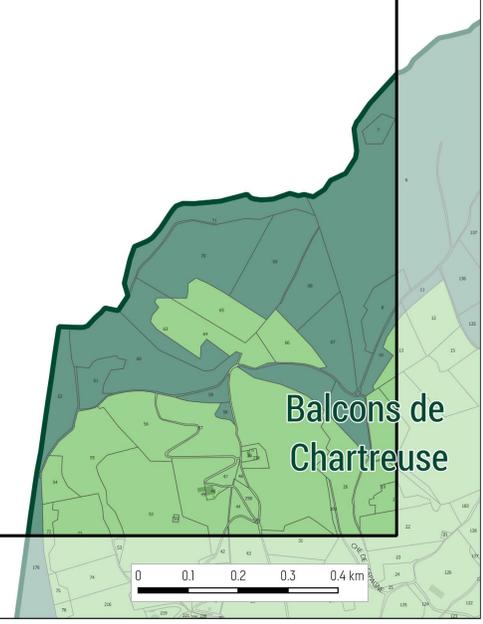
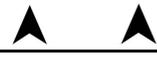
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

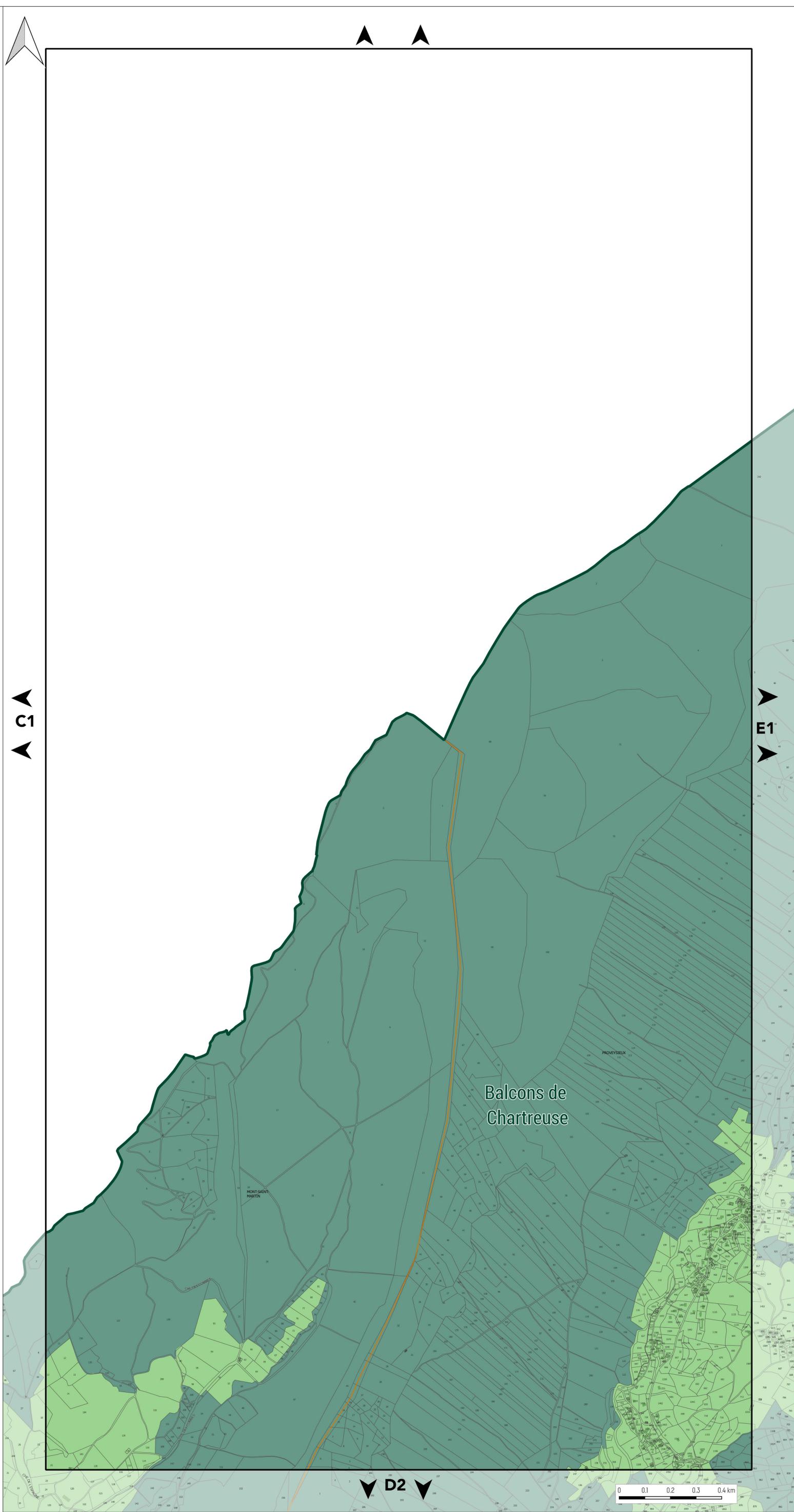
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

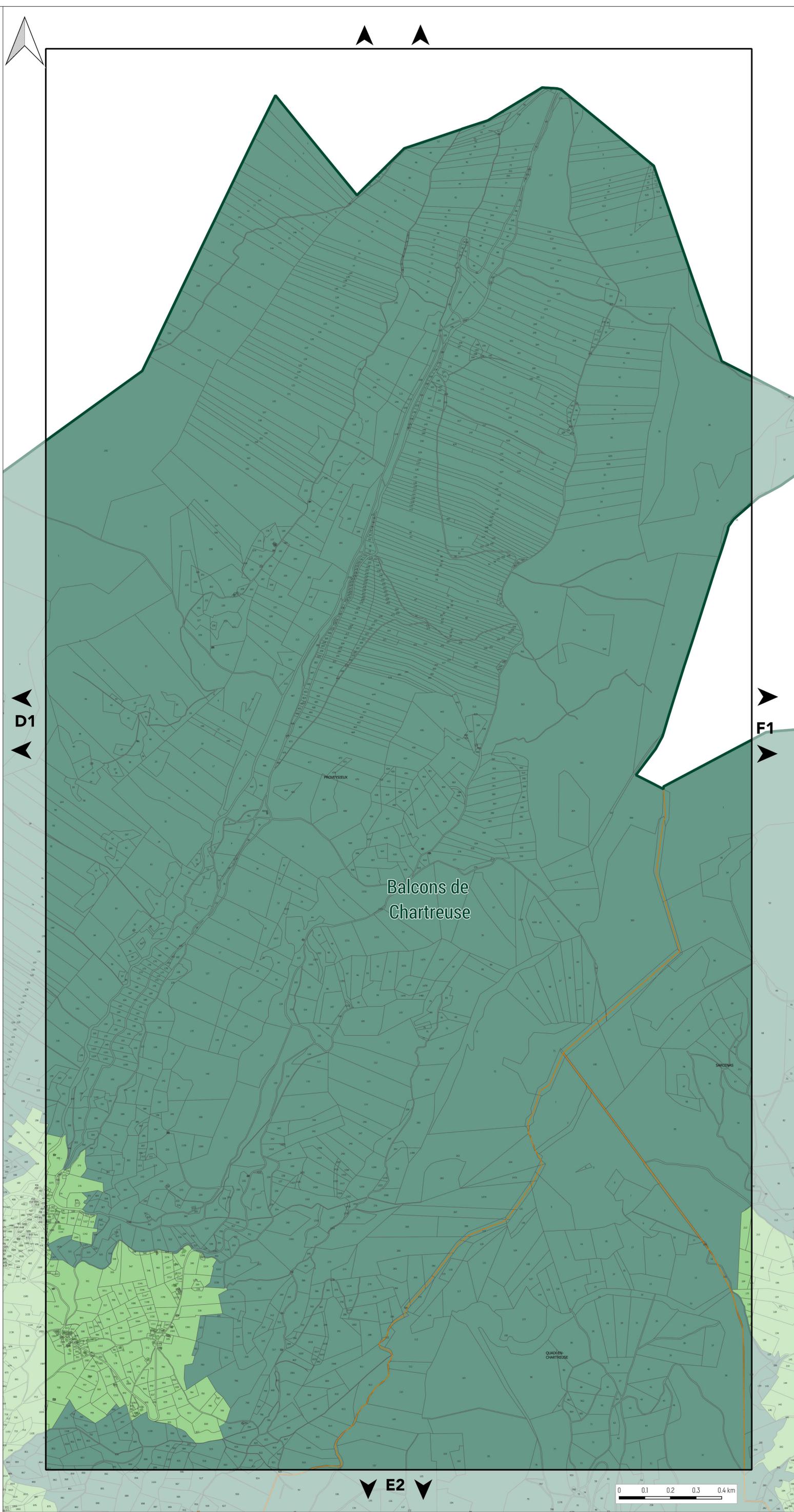
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

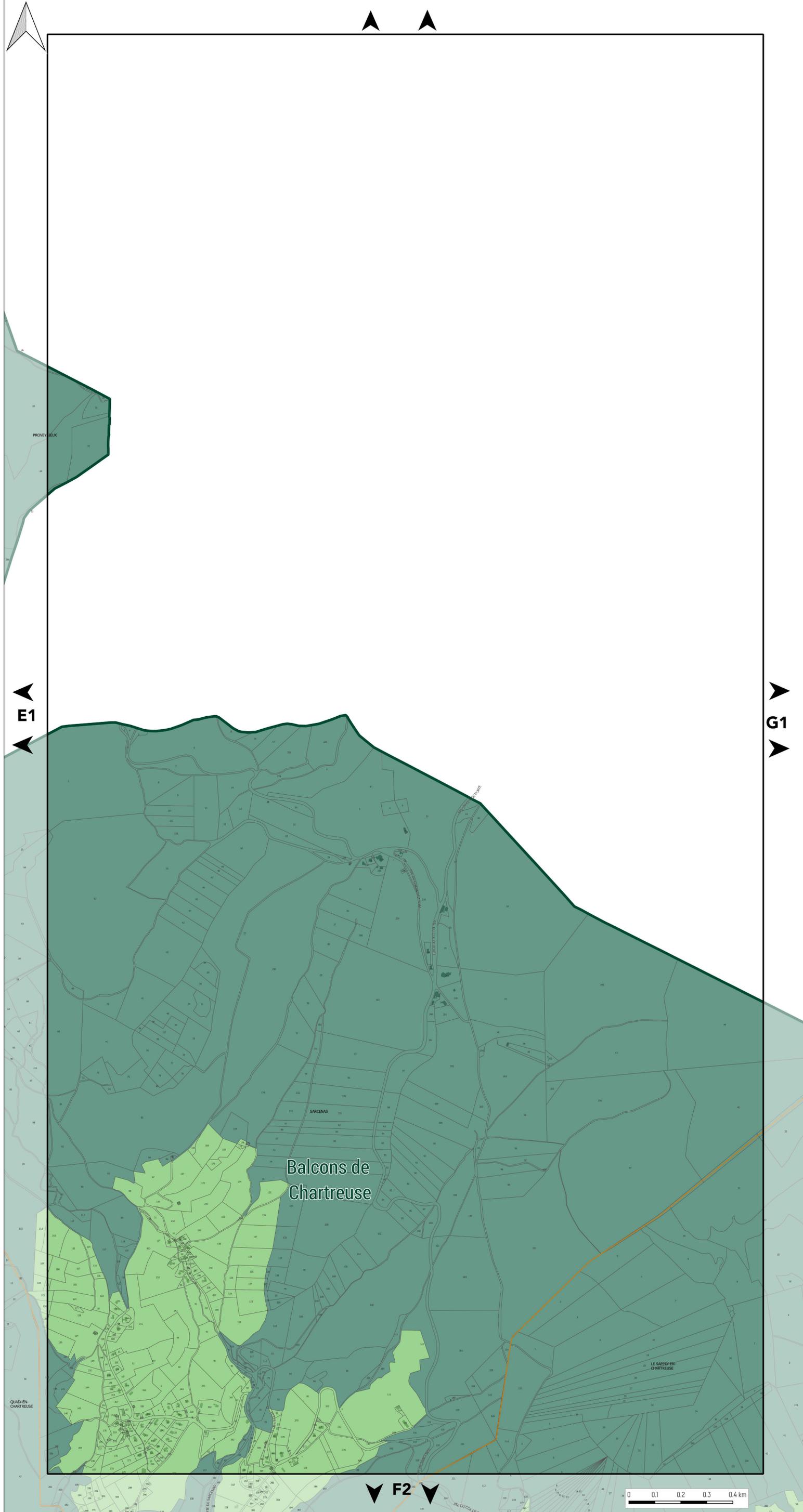
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°G1

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

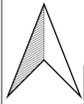
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

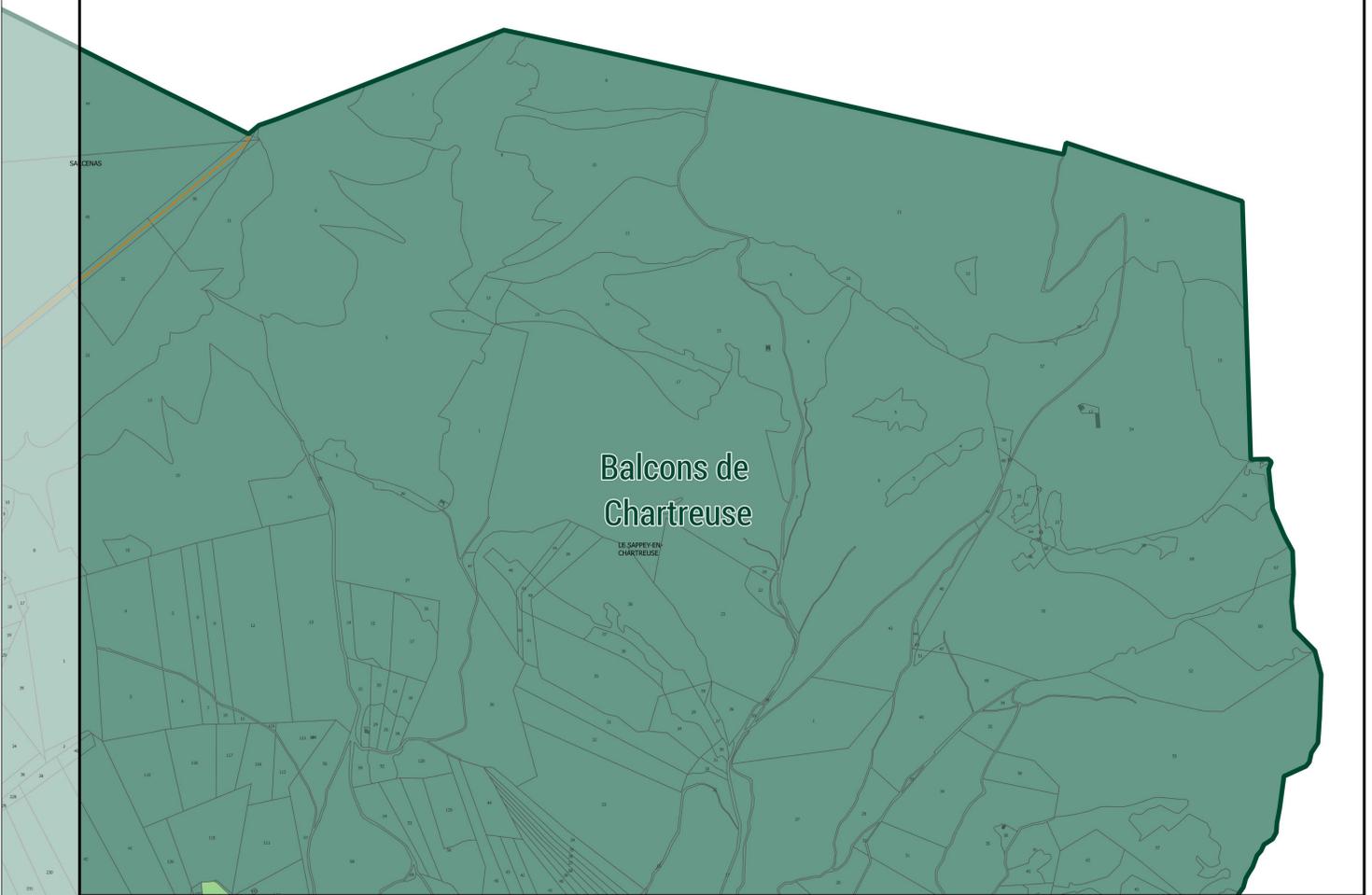
- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU



F1



G2





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°A2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

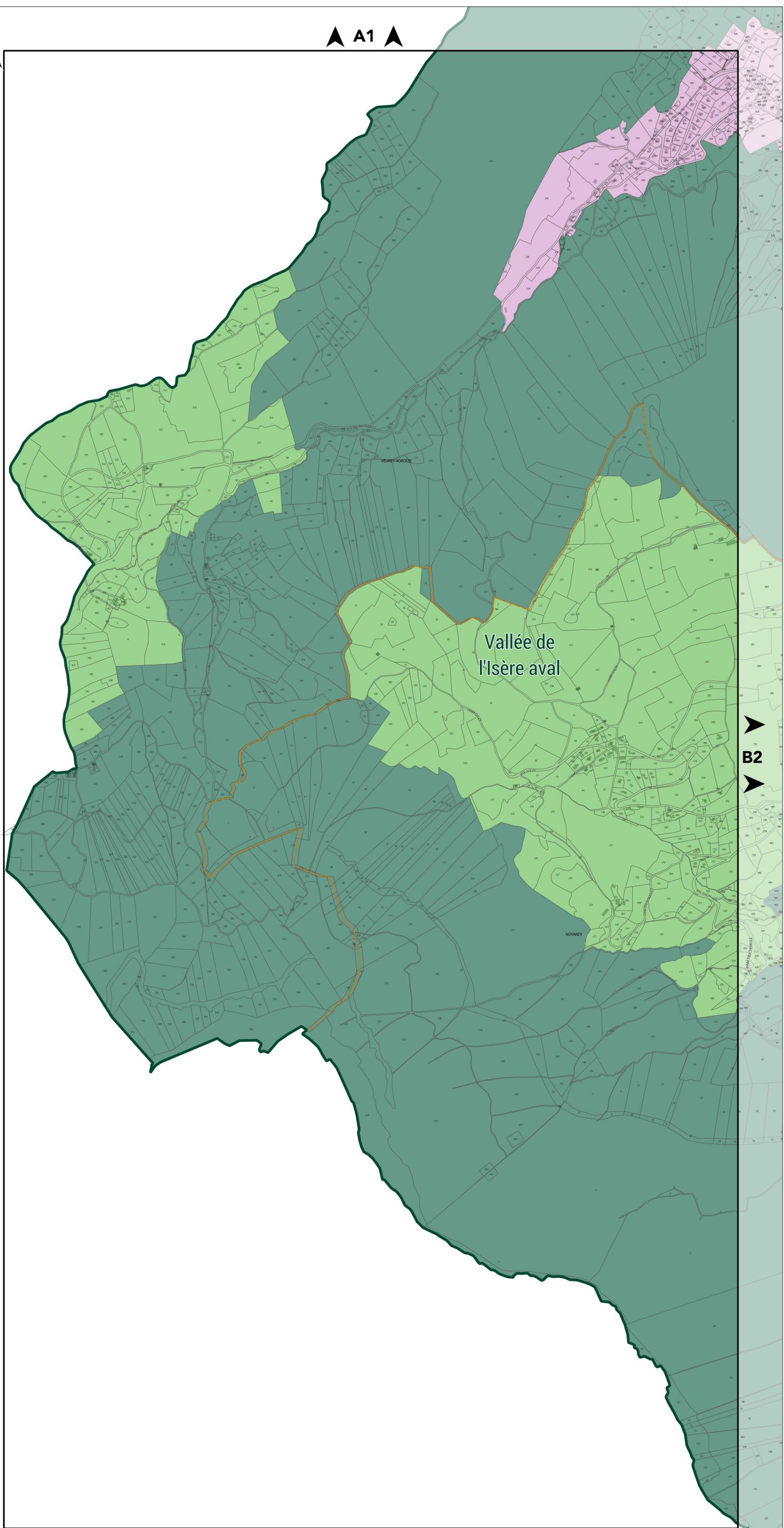
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

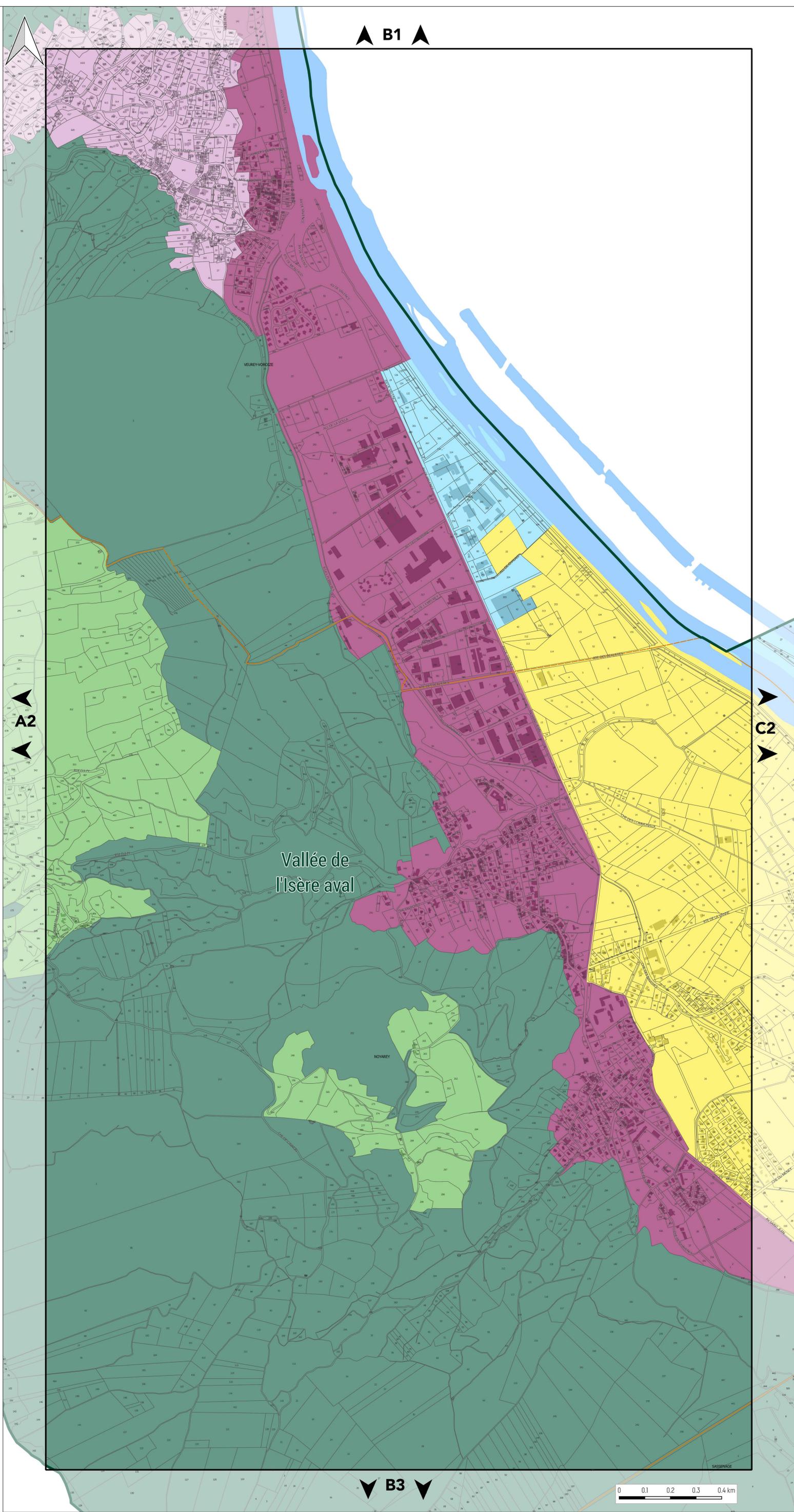
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

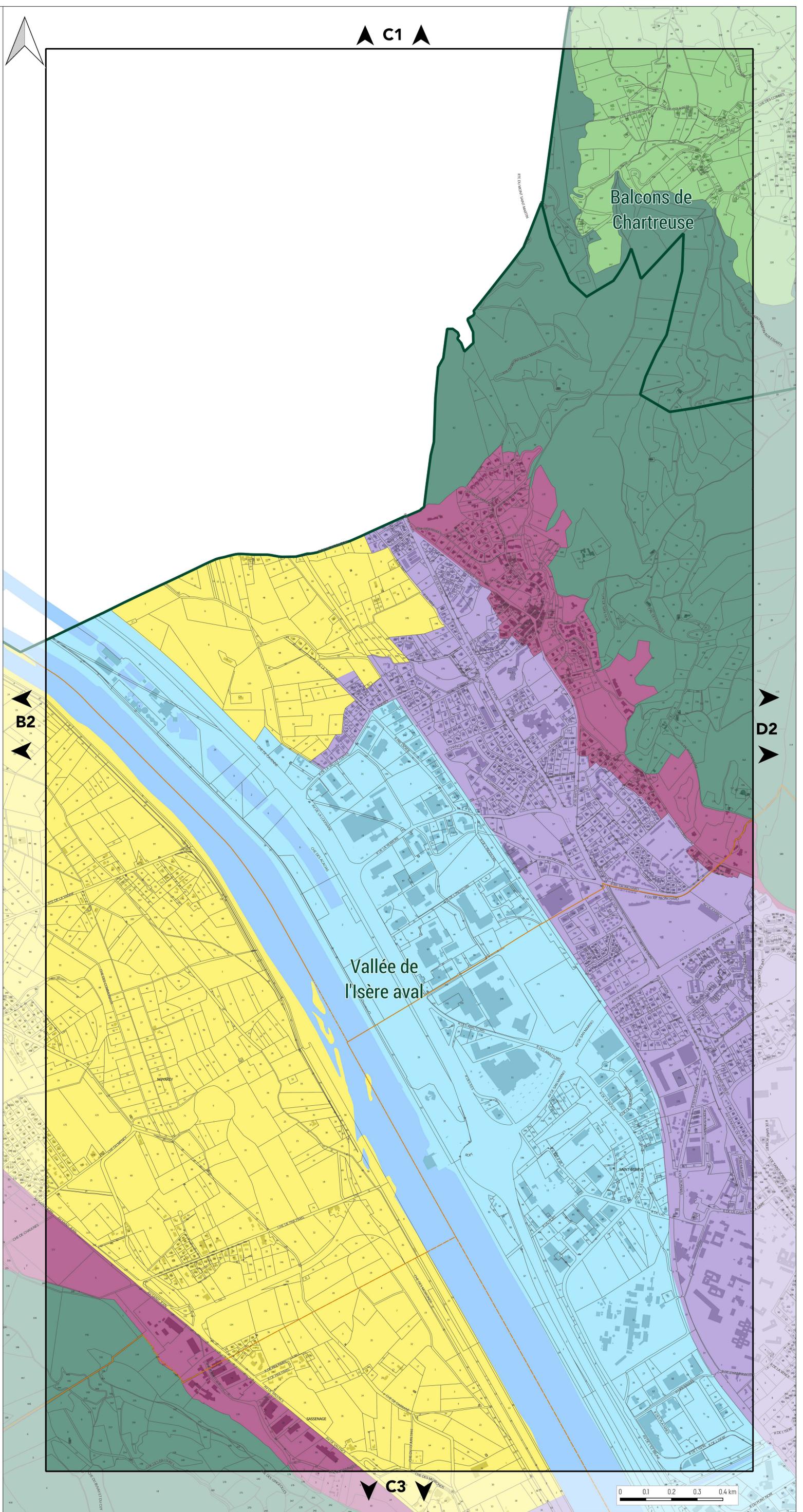
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

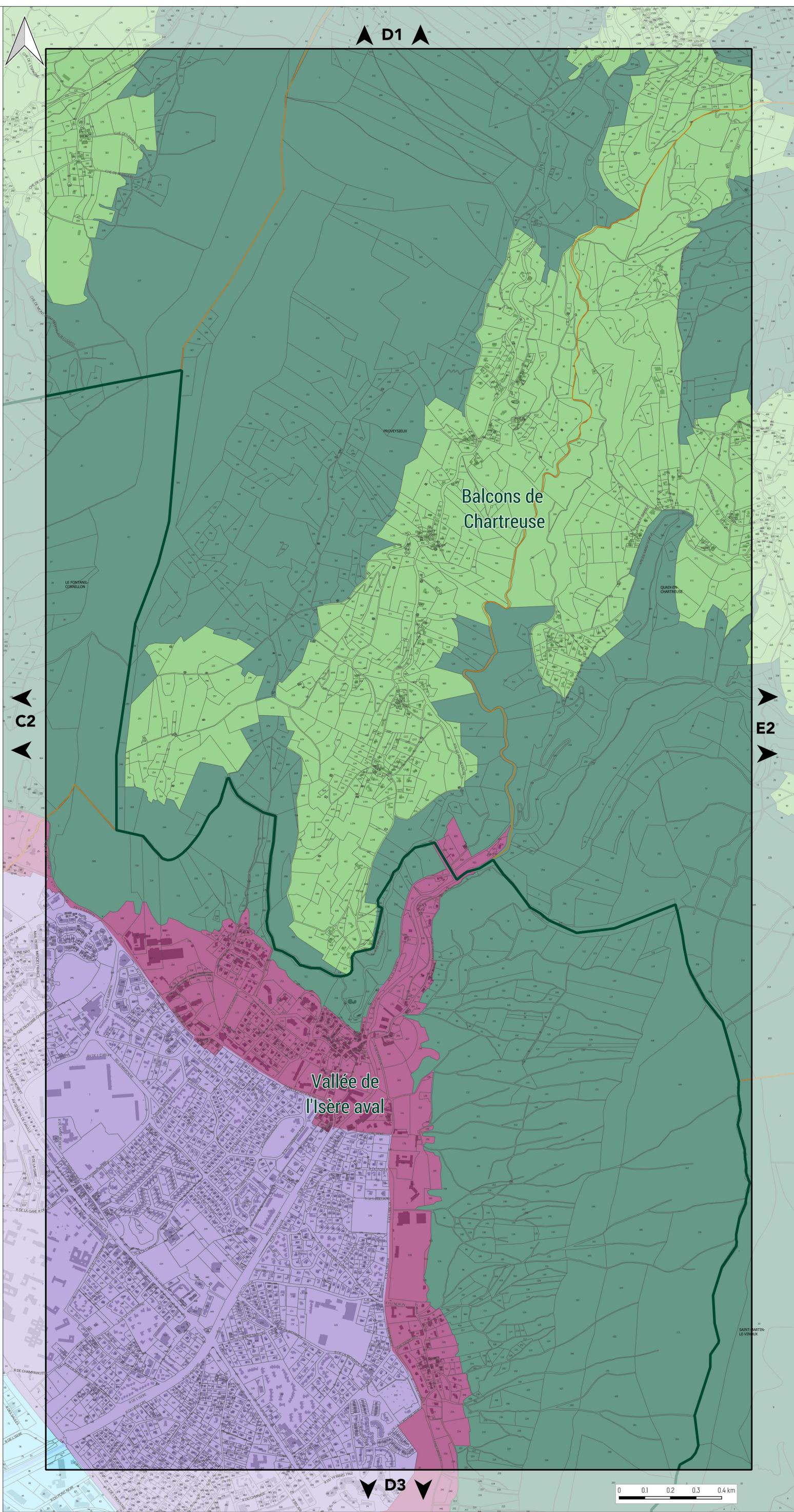
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

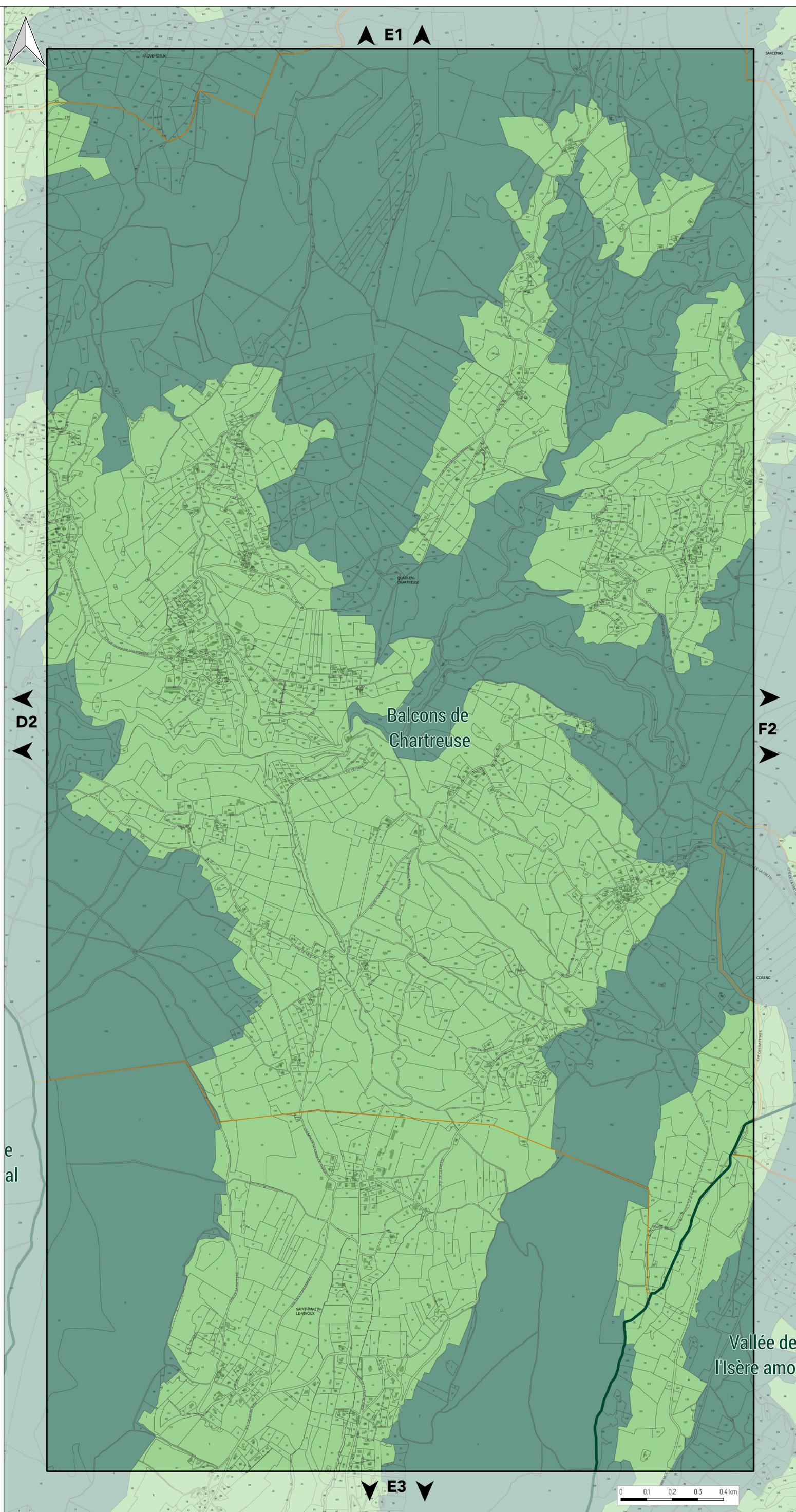
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

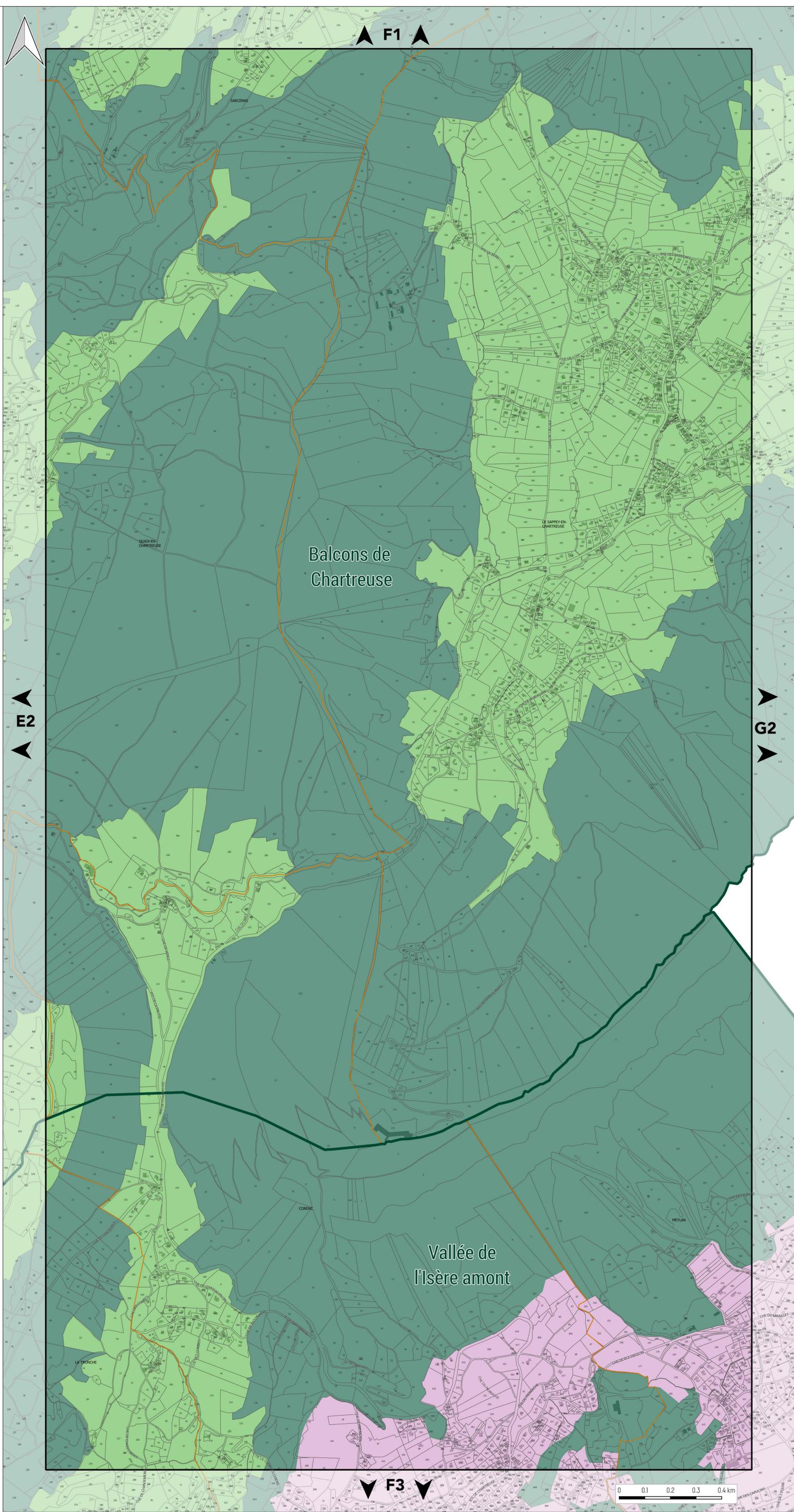
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°G2

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

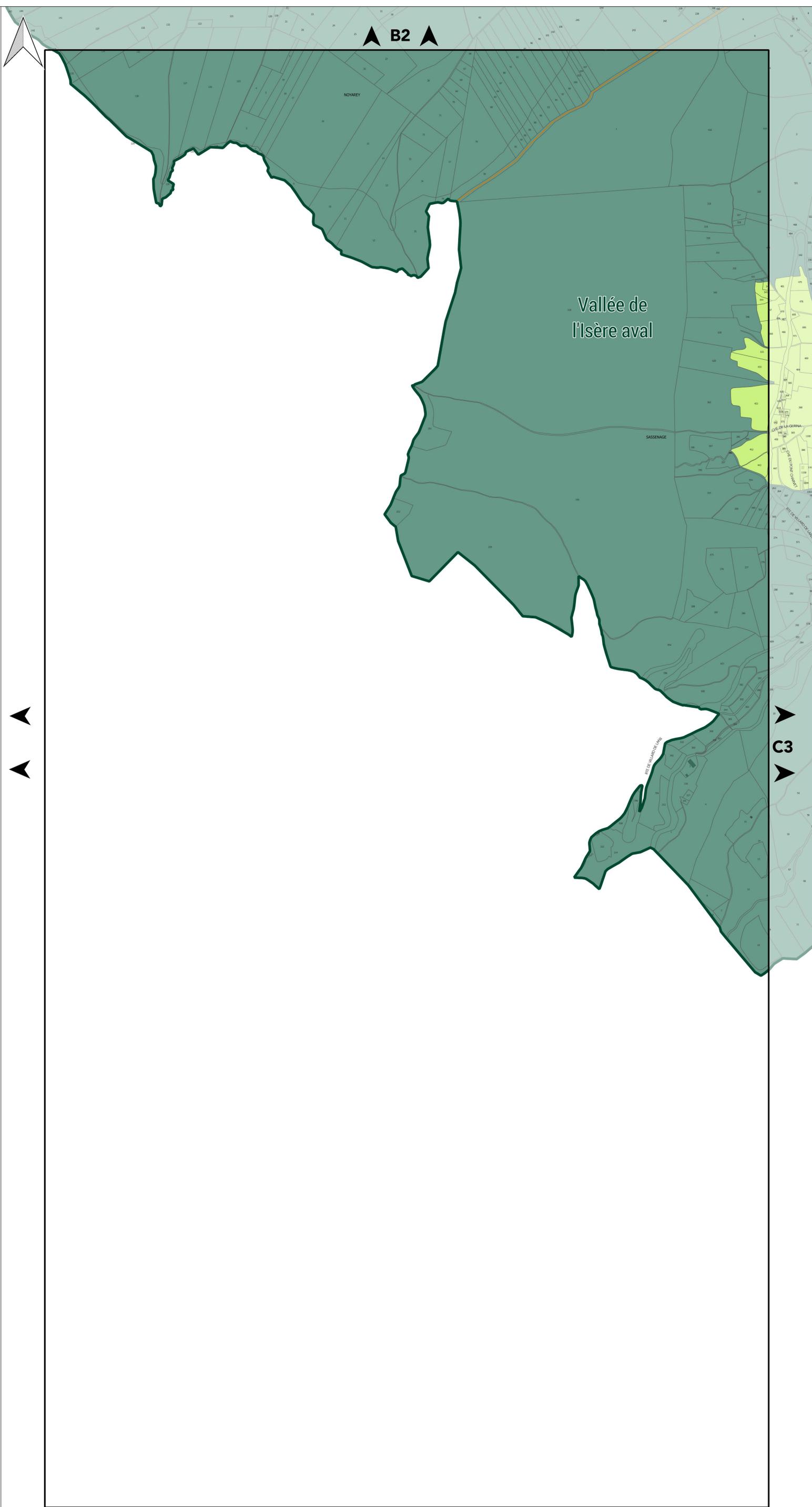
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

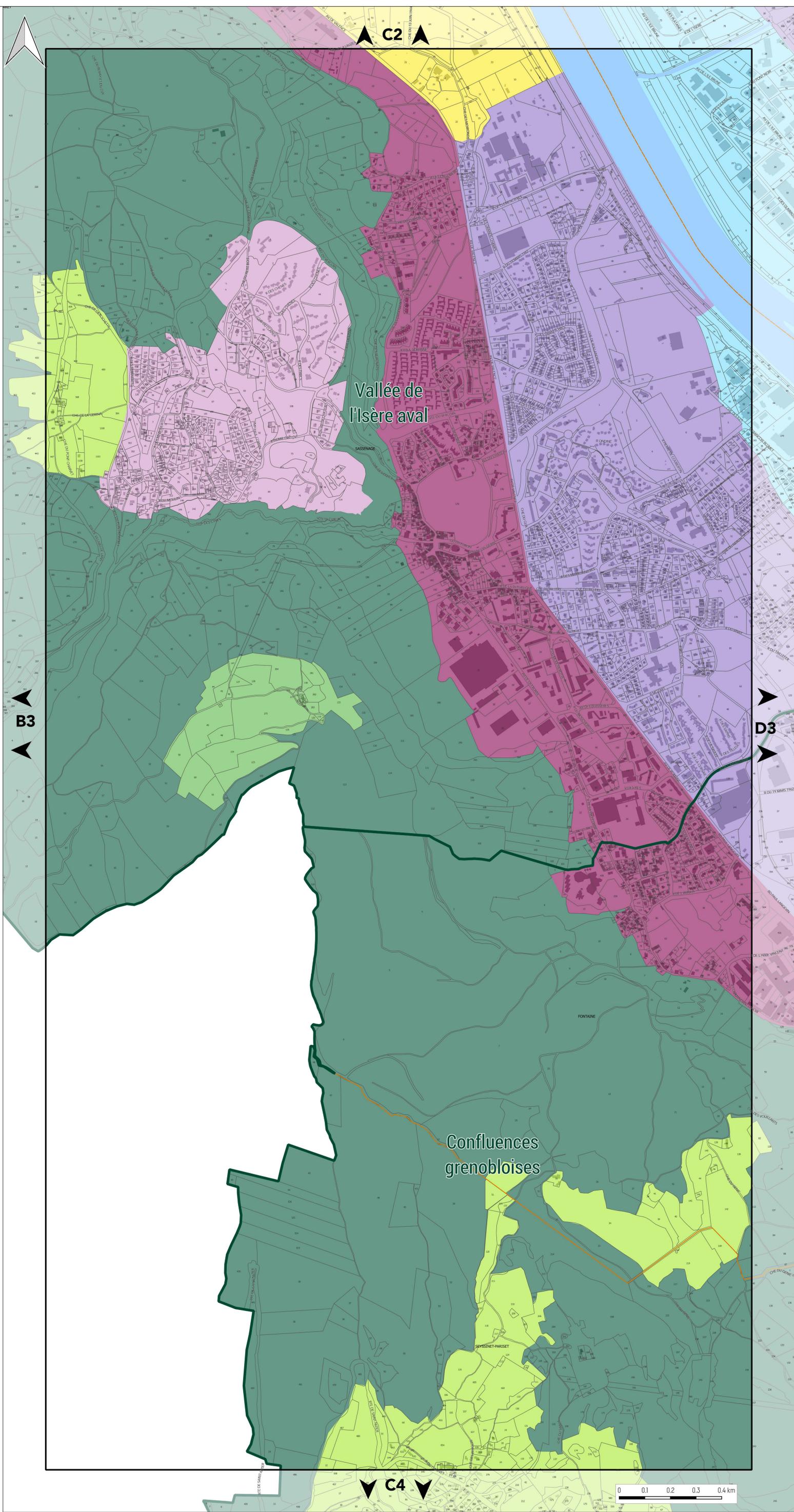
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

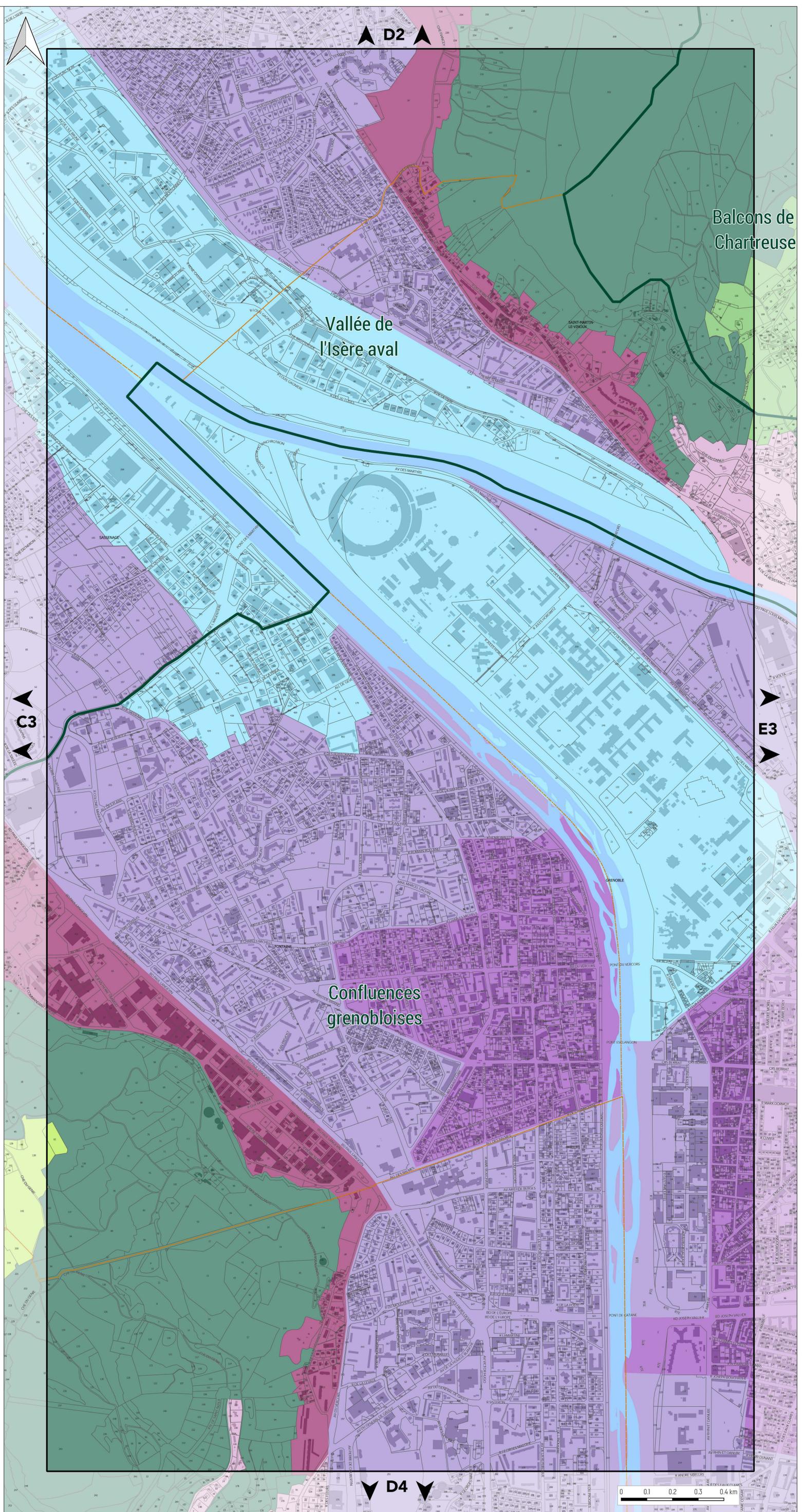
- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU



Balcons de Chartreuse

Vallée de l'Isère aval

Confluences grenobloises



PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

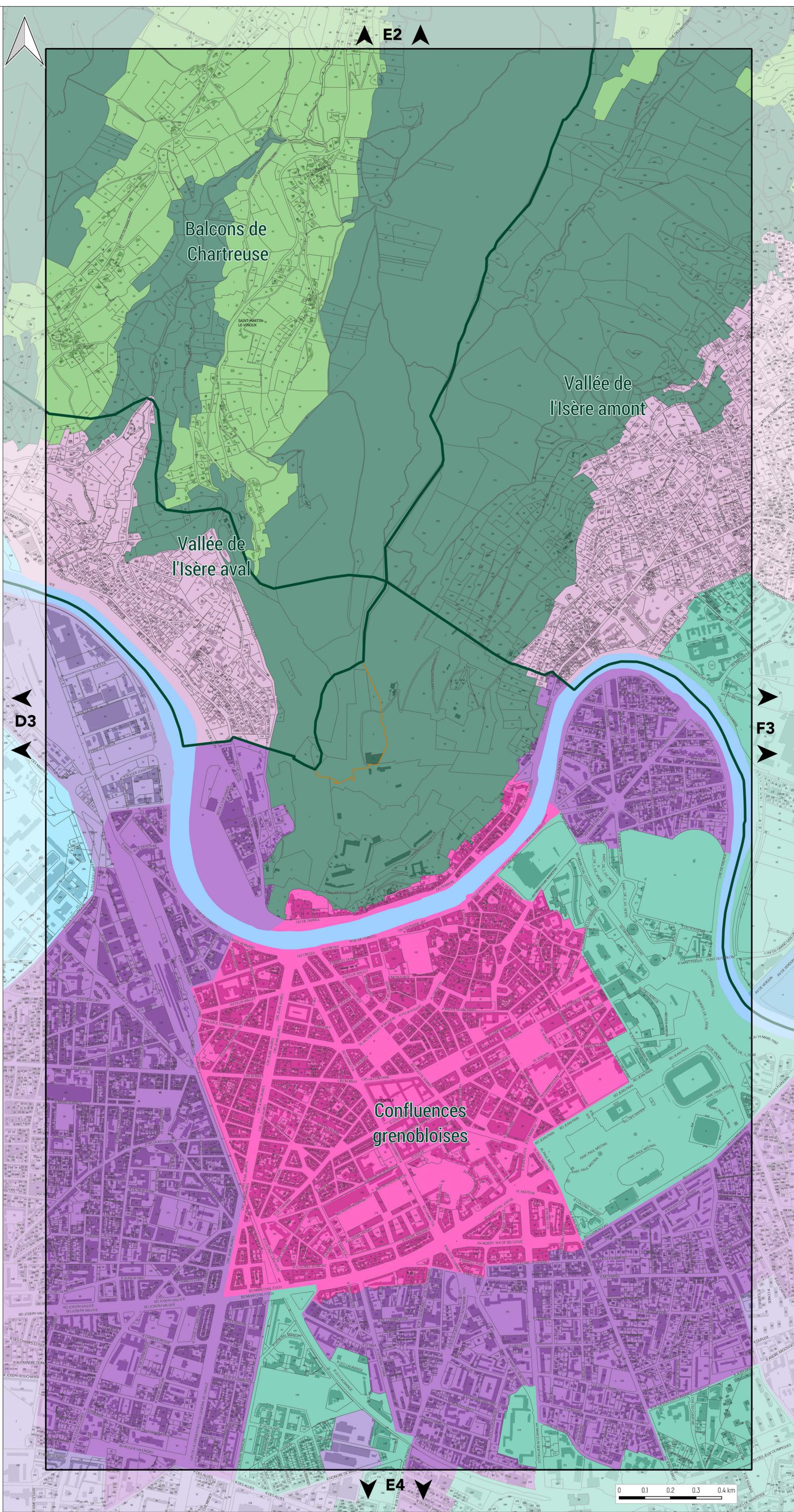
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

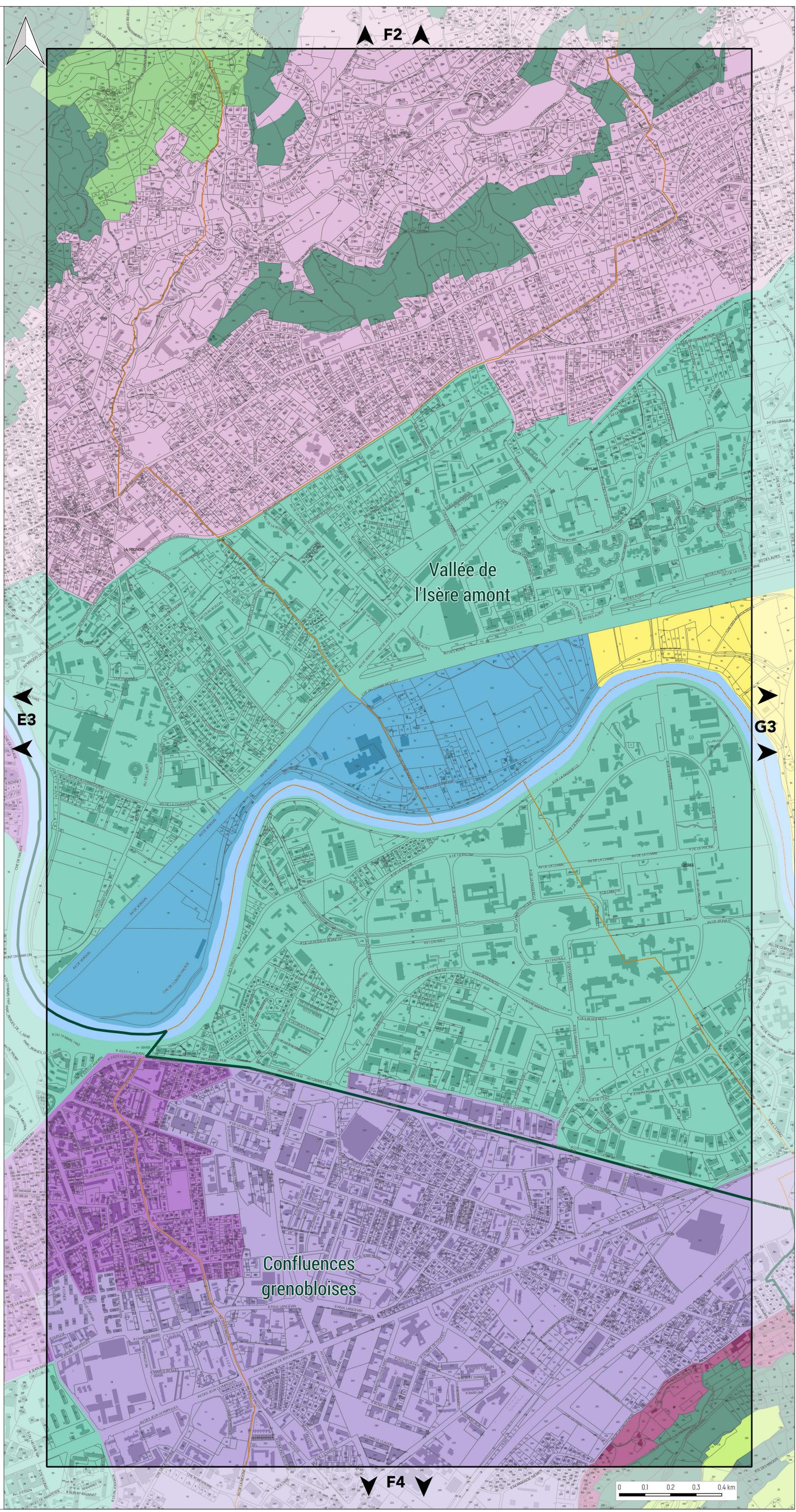
- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°G3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

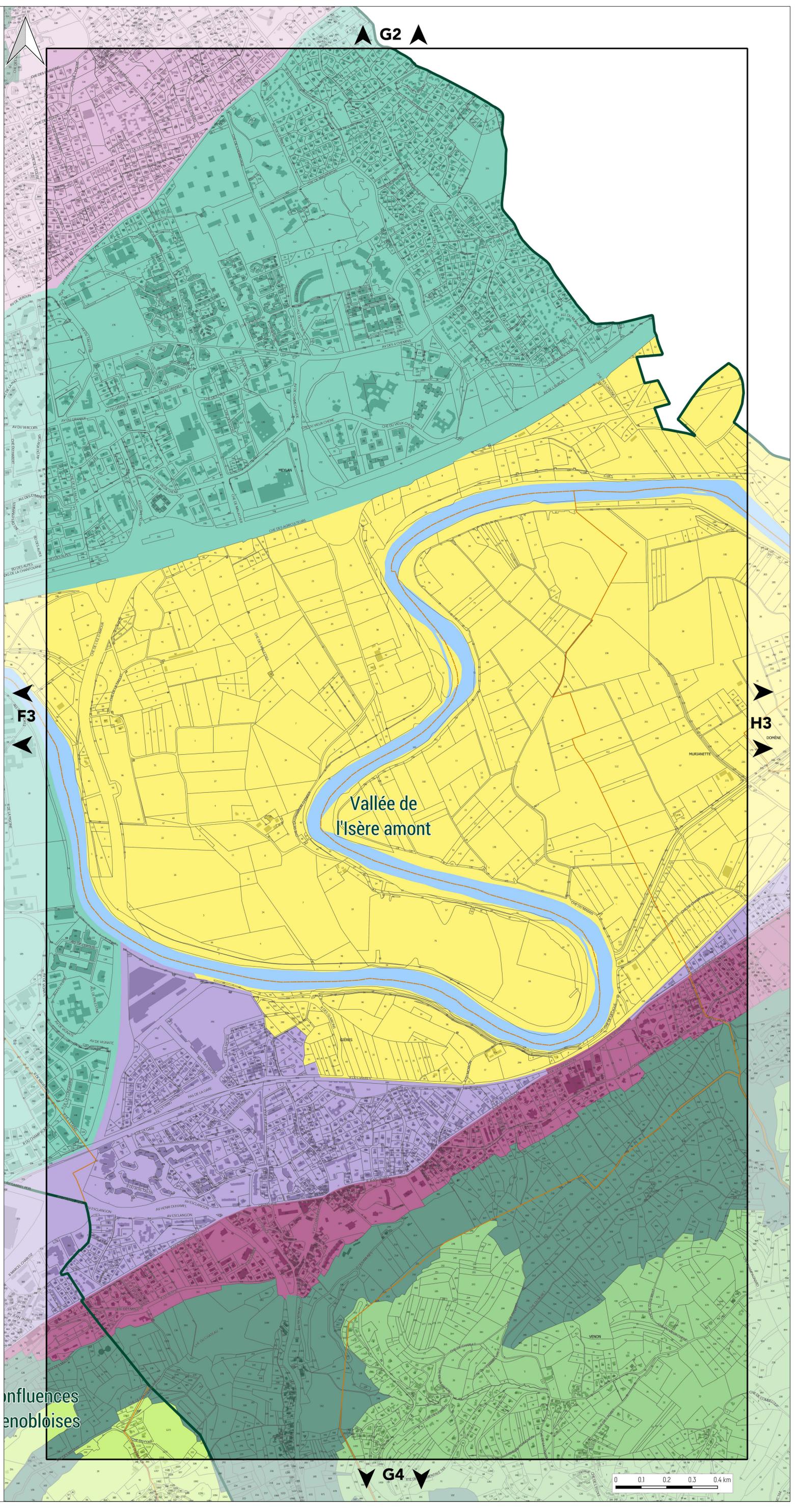
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°H3

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

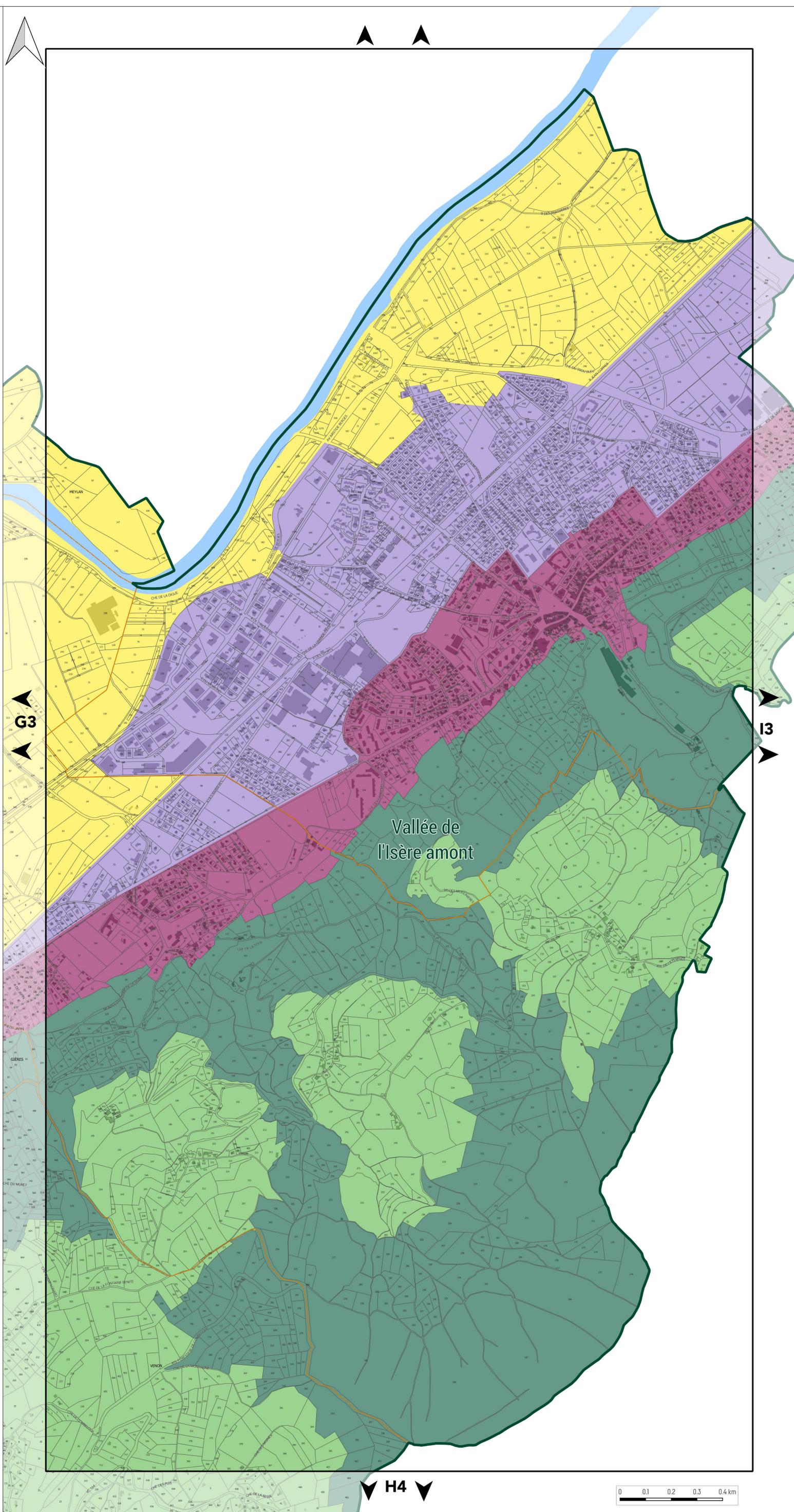
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°13

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

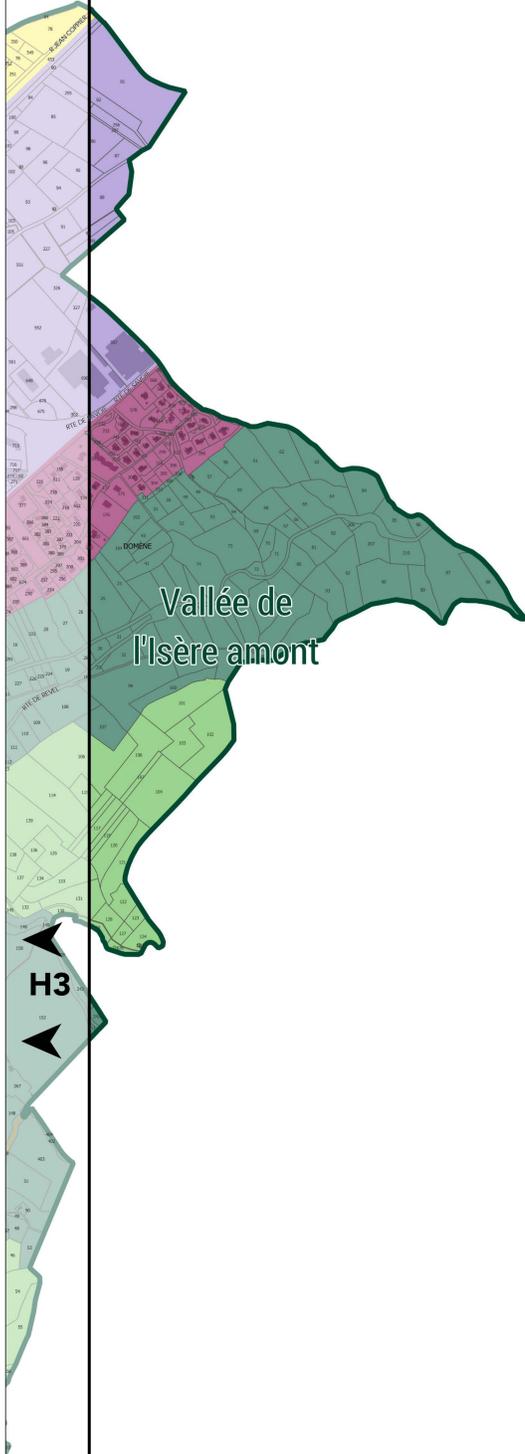
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

B3

C4

Vallée du Drac
et rebord du Vercors

B5

0 0.1 0.2 0.3 0.4 km



PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

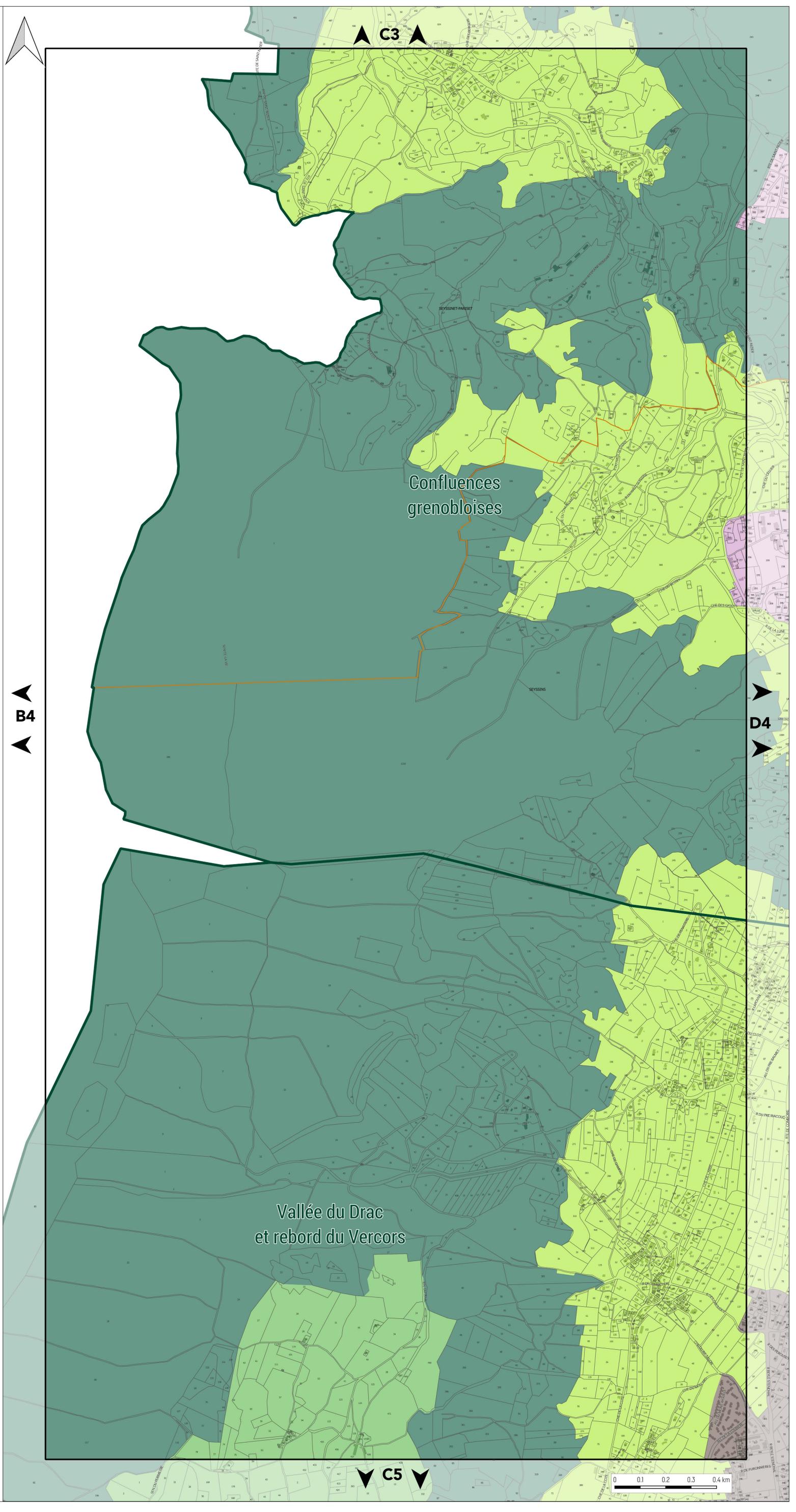
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

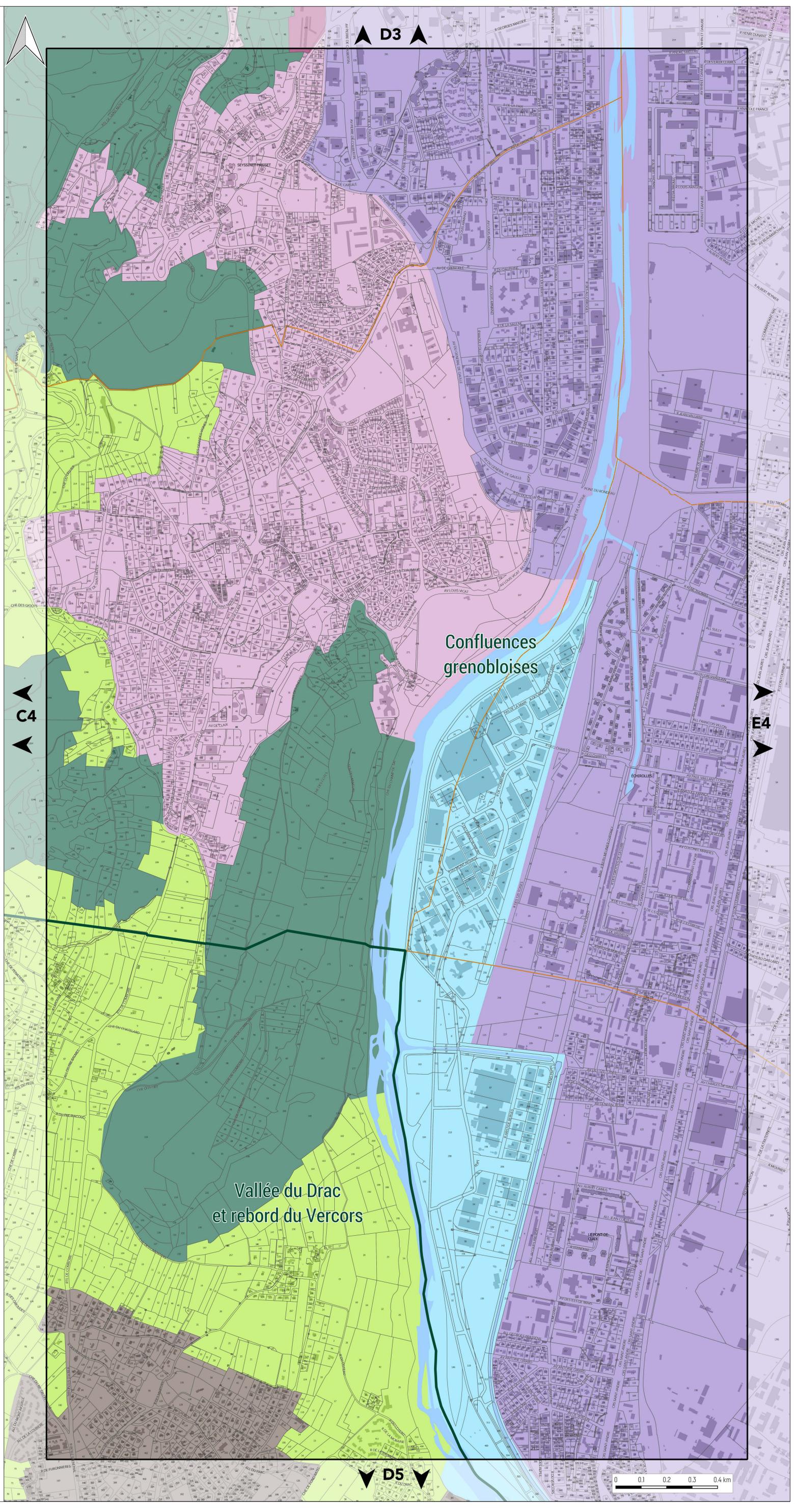
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

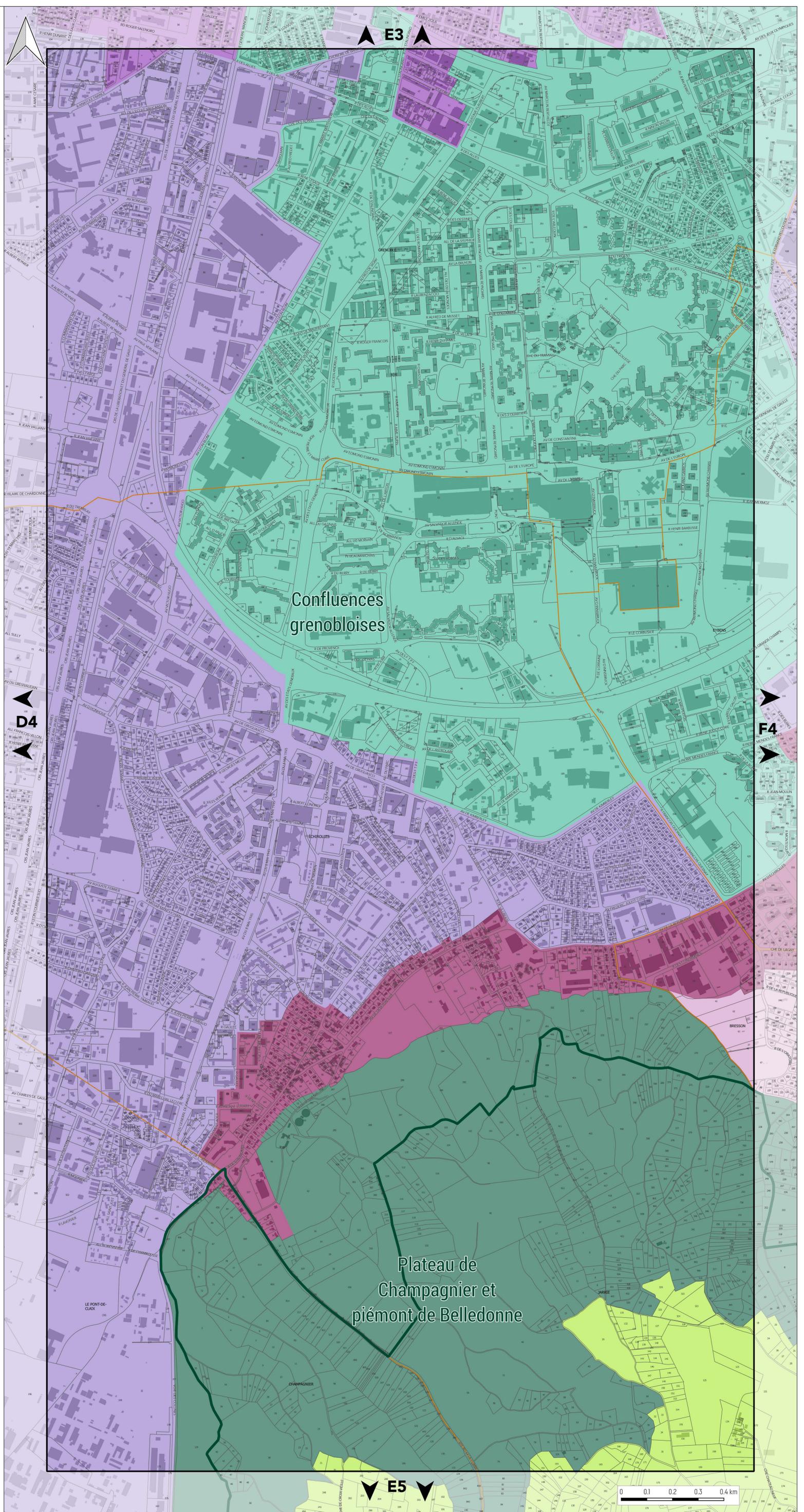
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

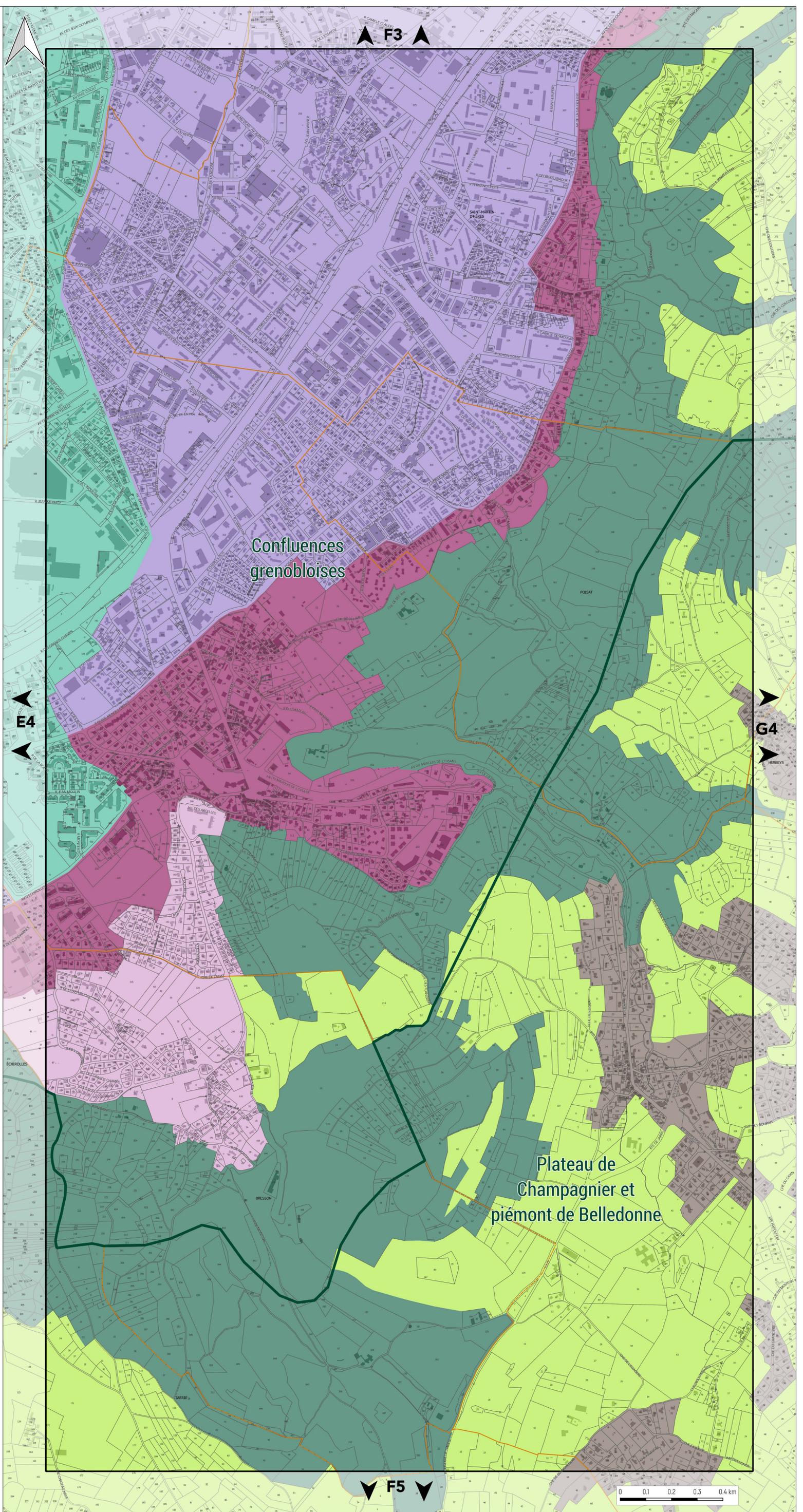
- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°G4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

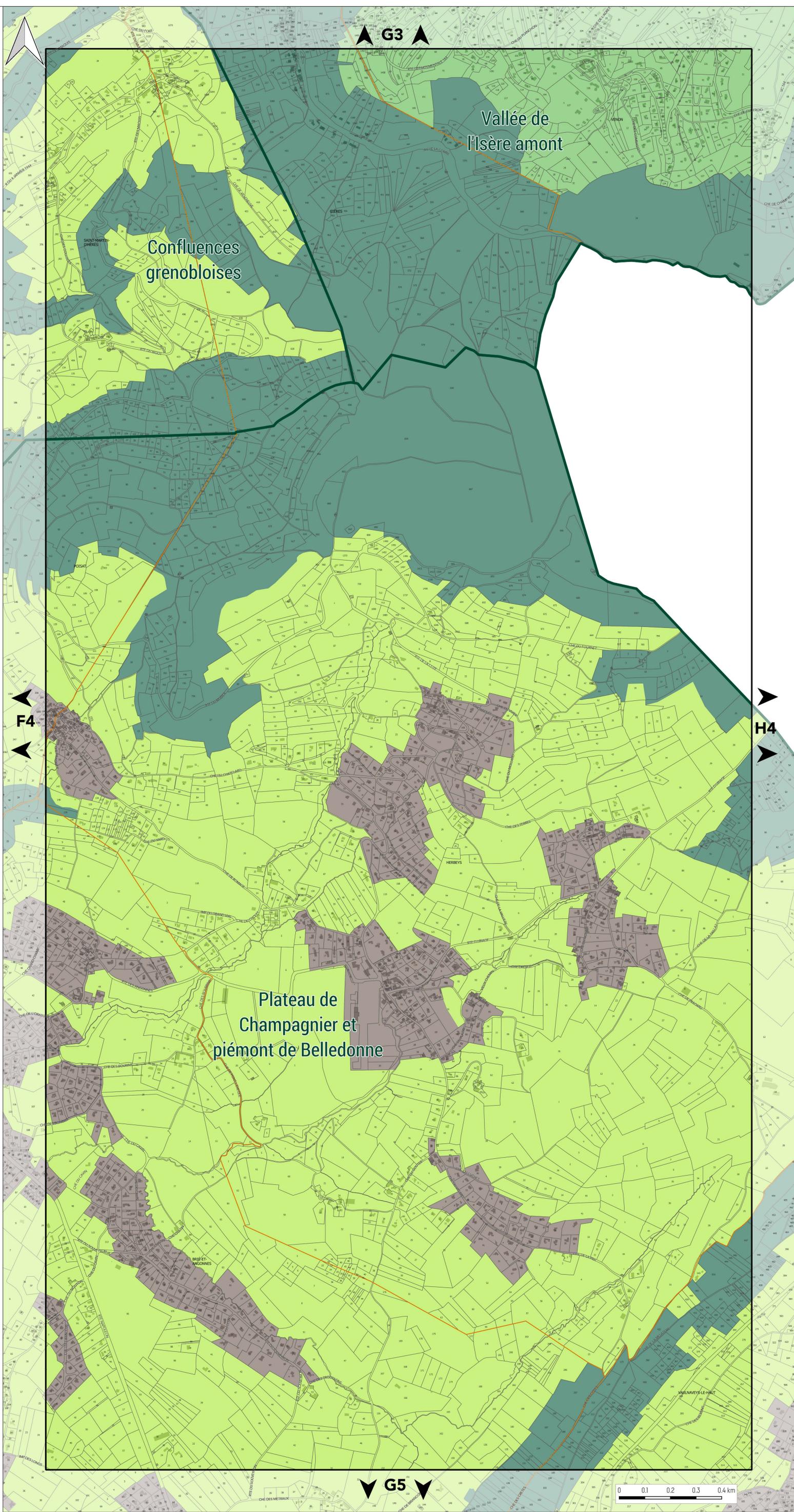
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°H4

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

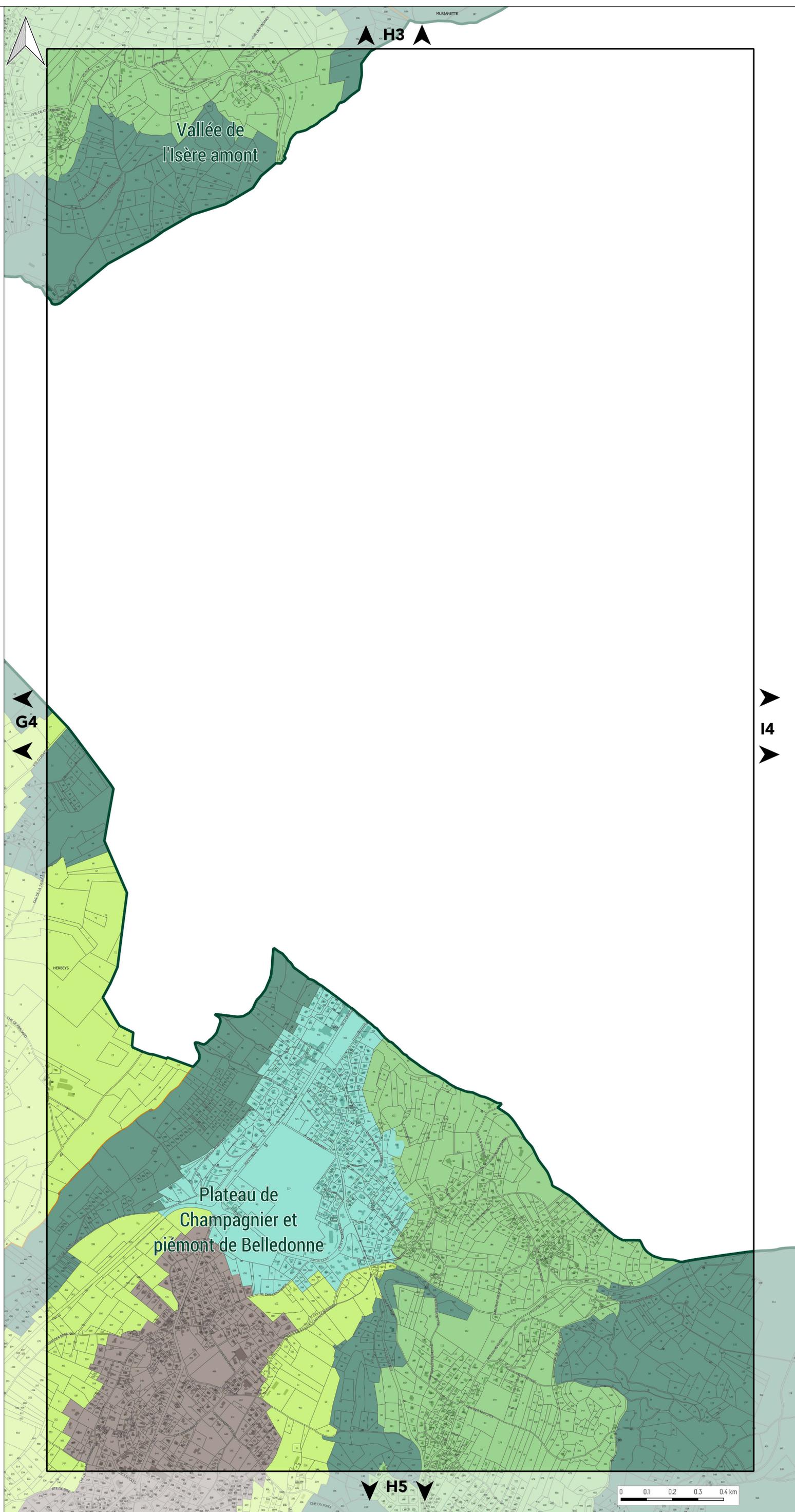
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°14

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

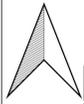
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

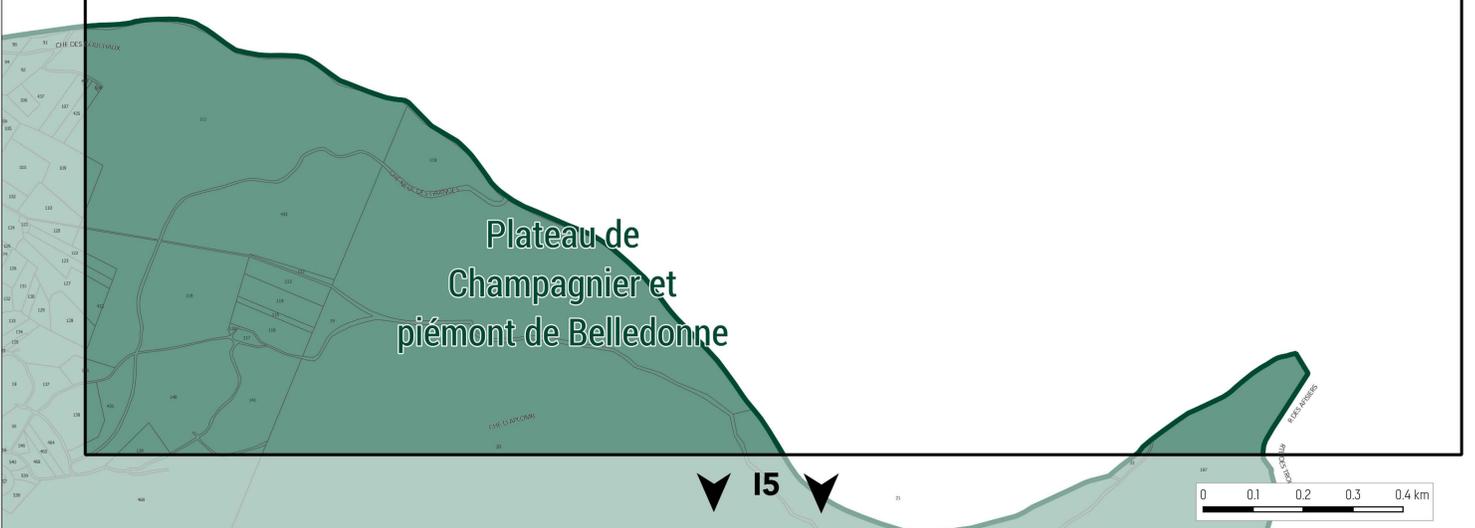
LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU



I 3

H 4





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

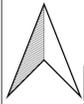
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

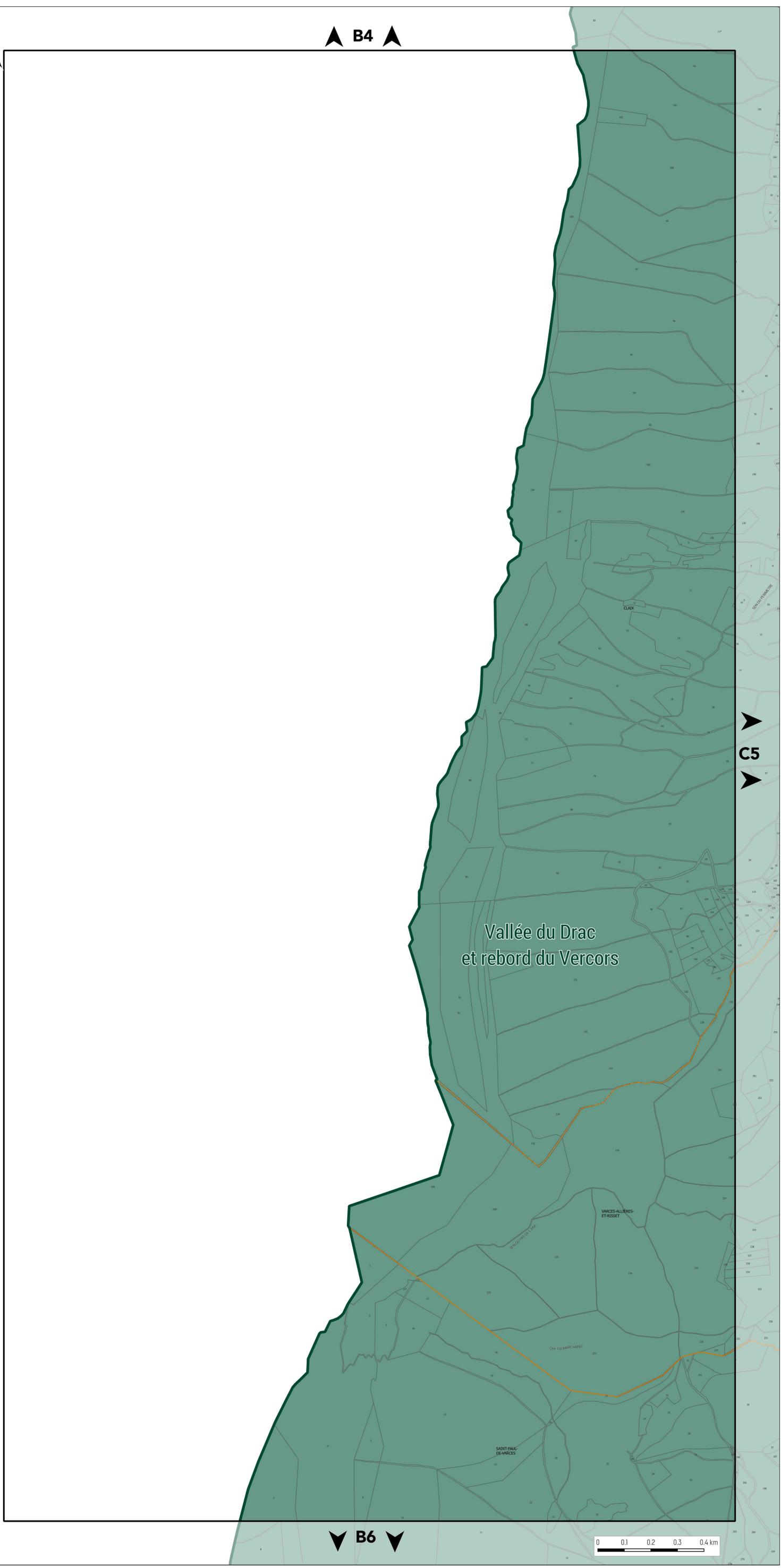
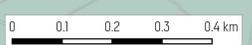


▲ B4 ▲



▶ C5

▼ B6 ▼





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

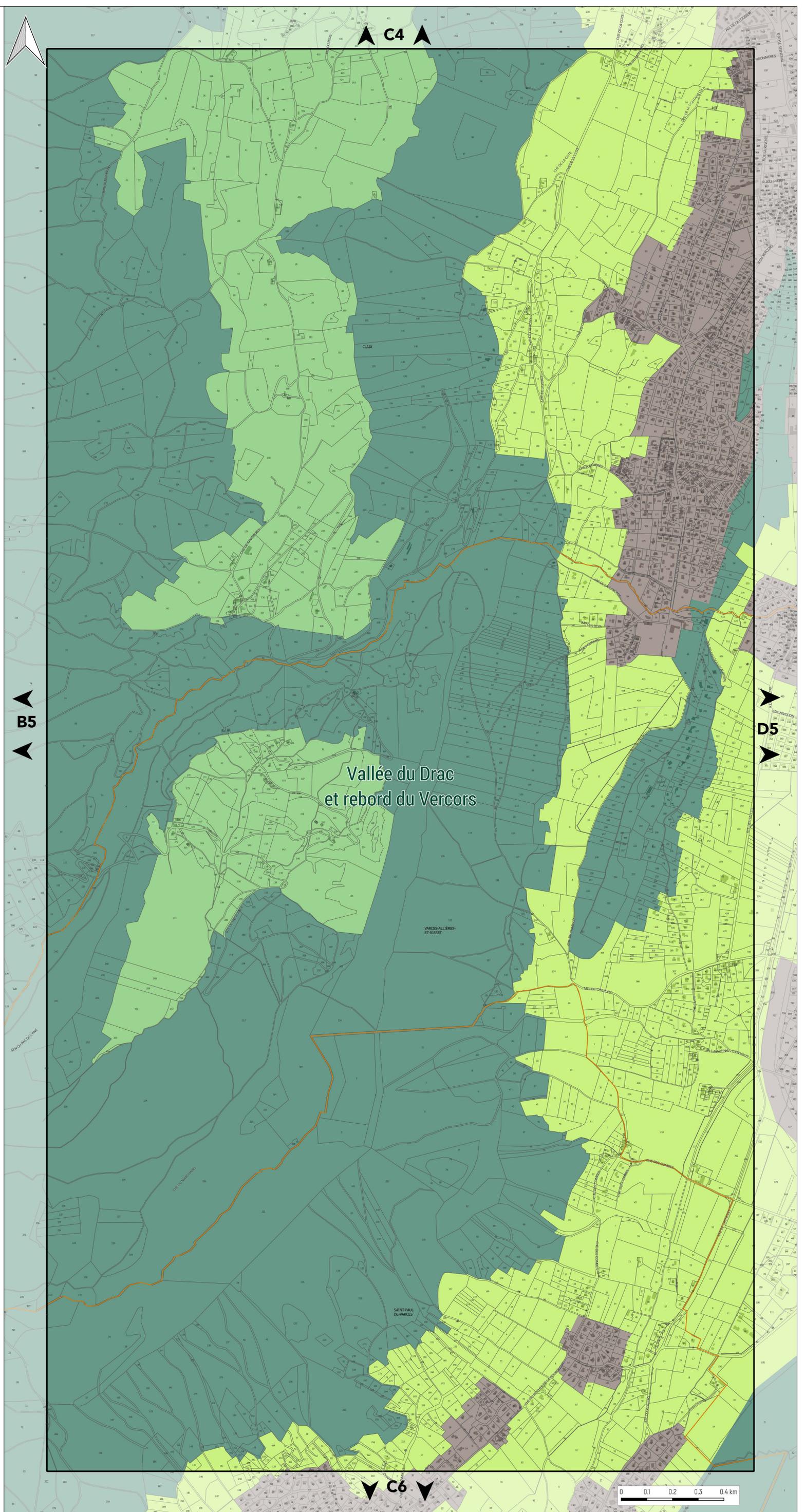
- Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

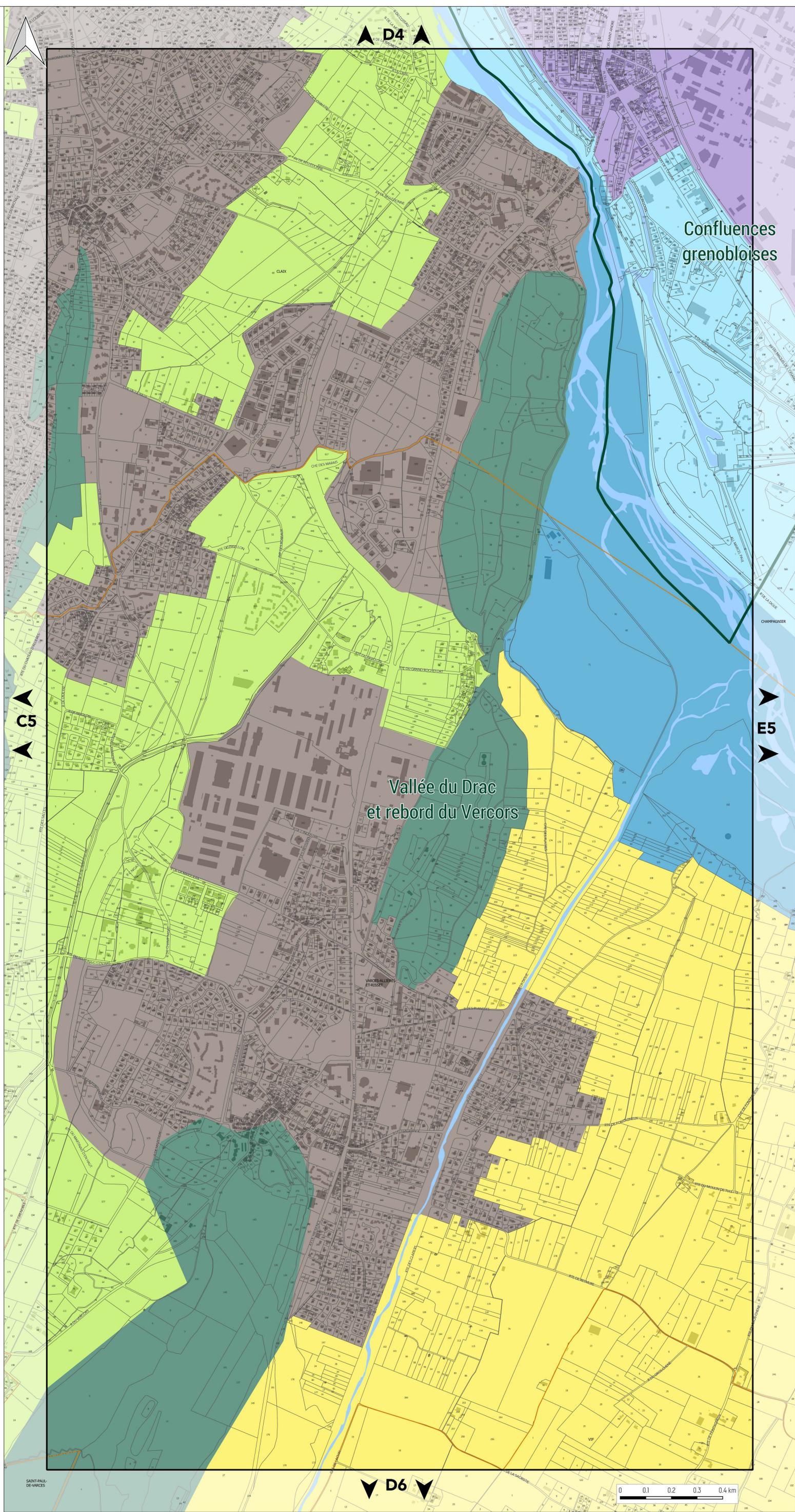
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

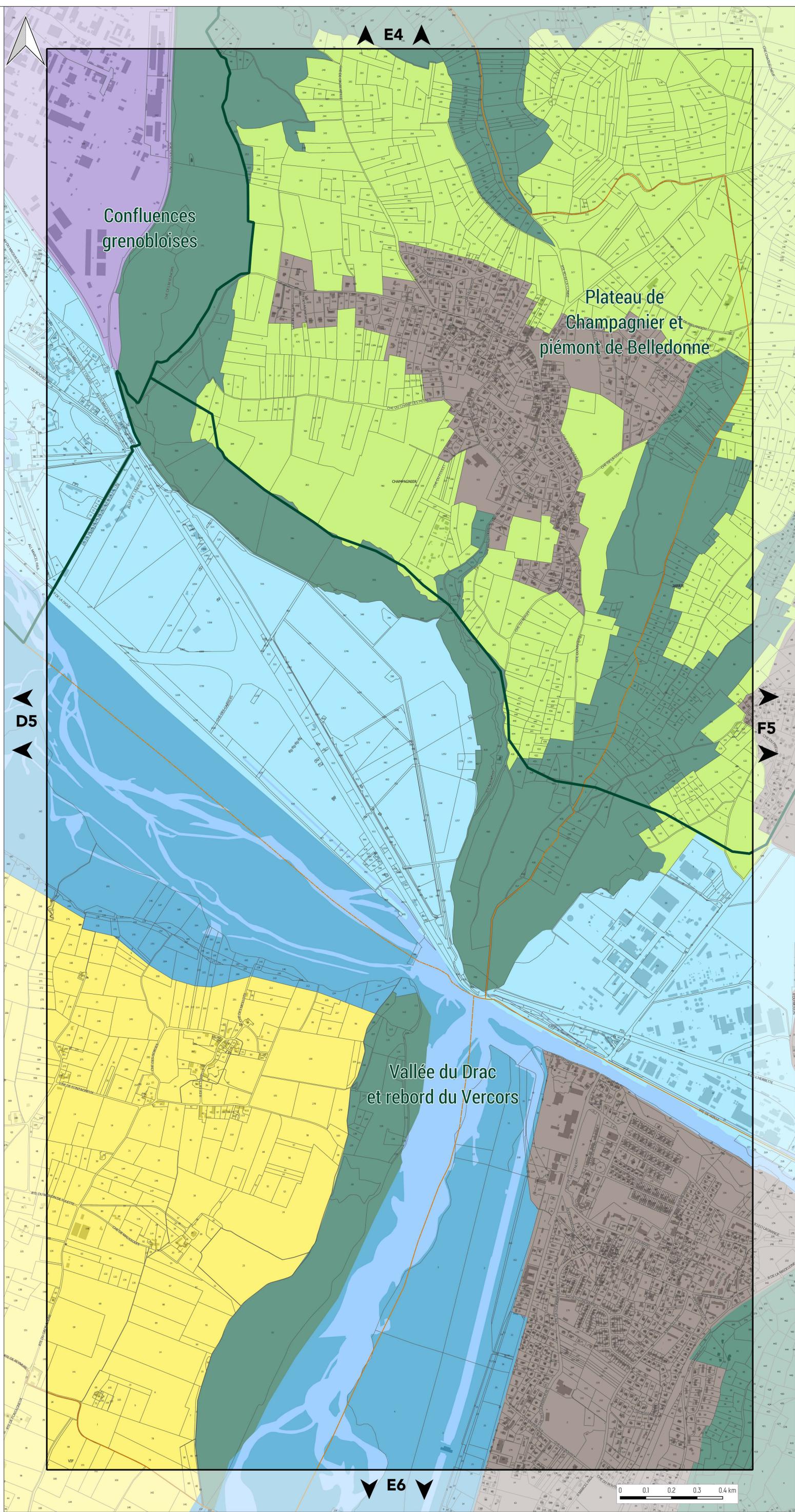
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

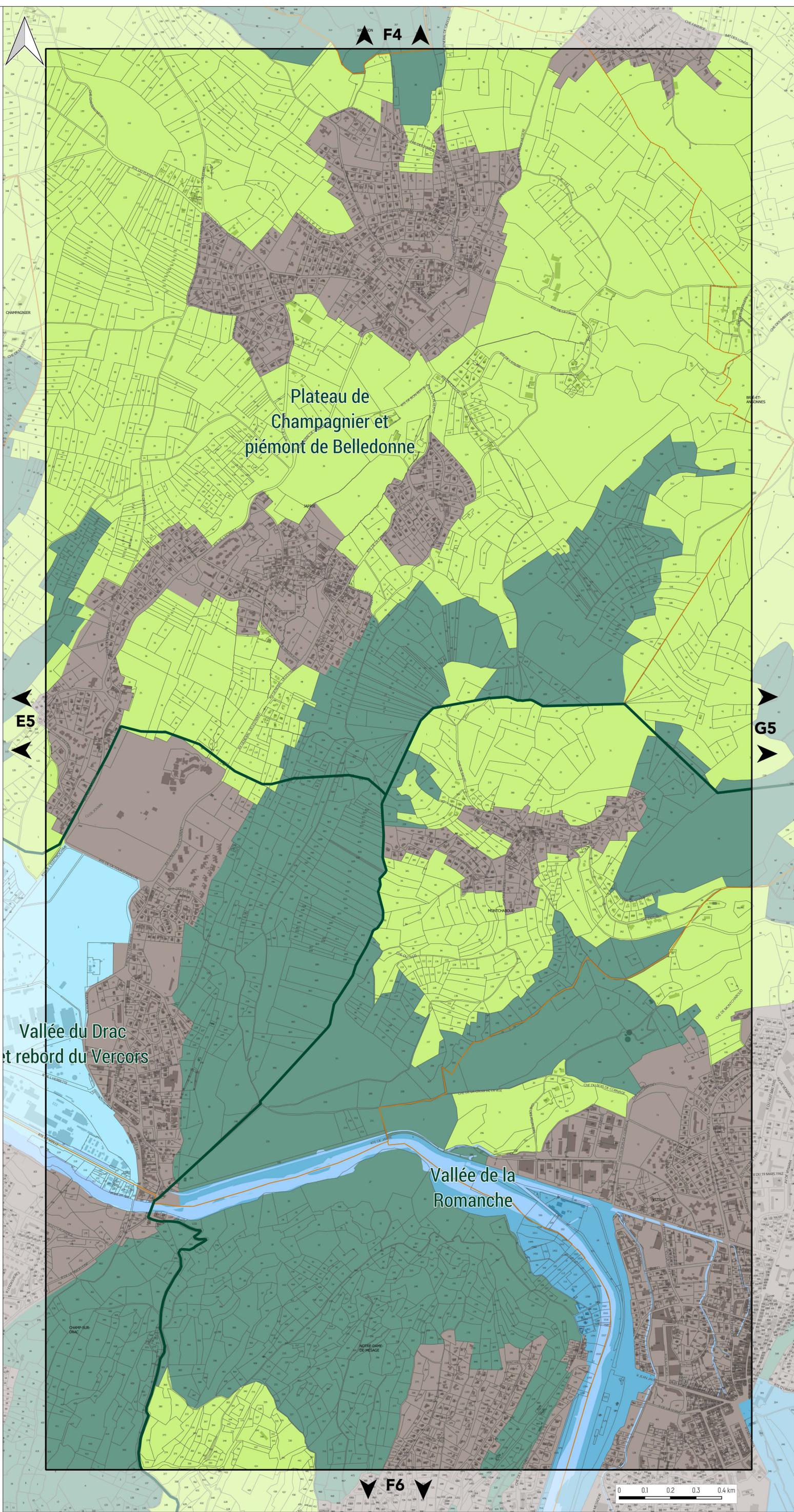
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°G5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

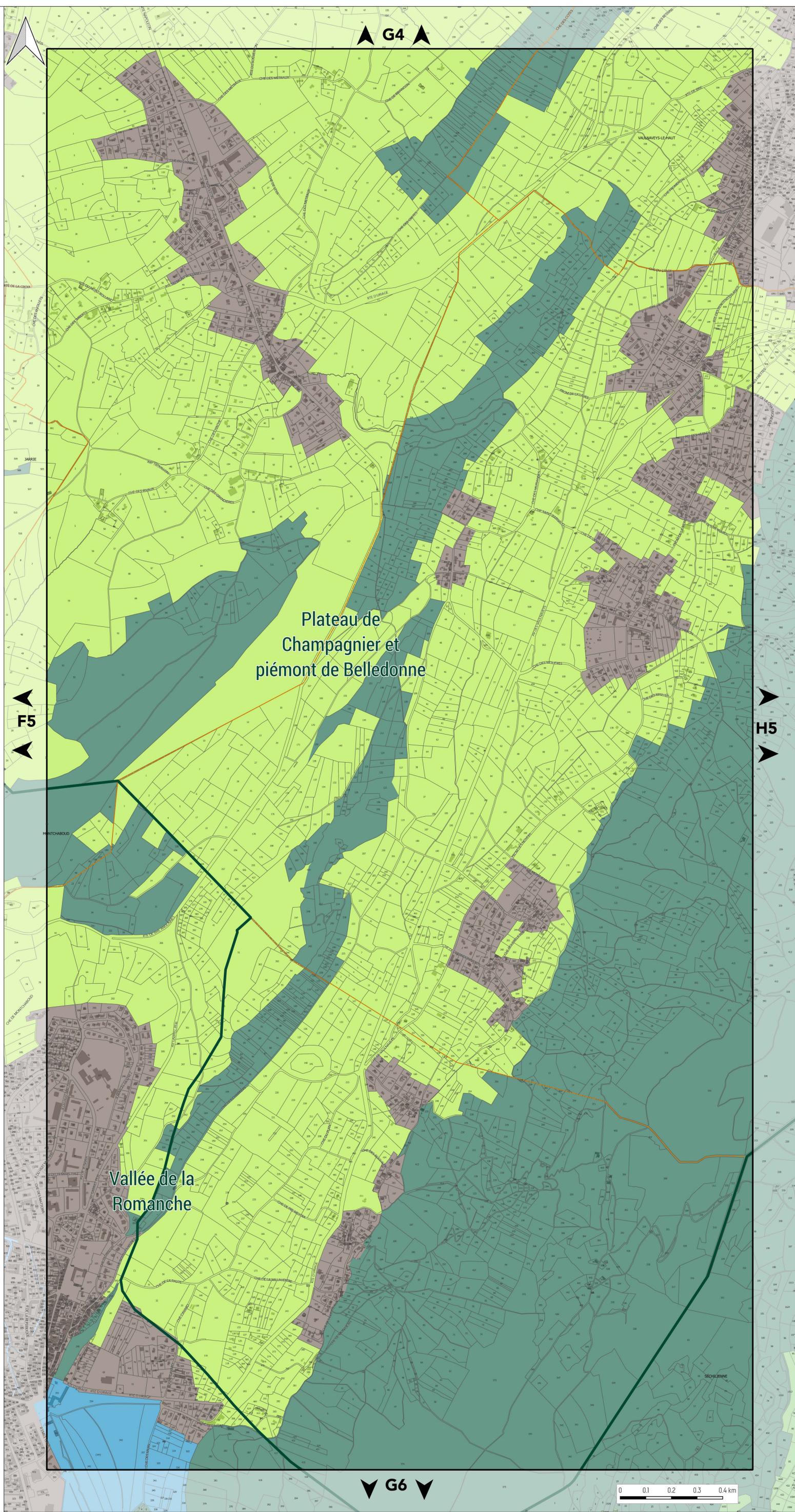
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°H5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

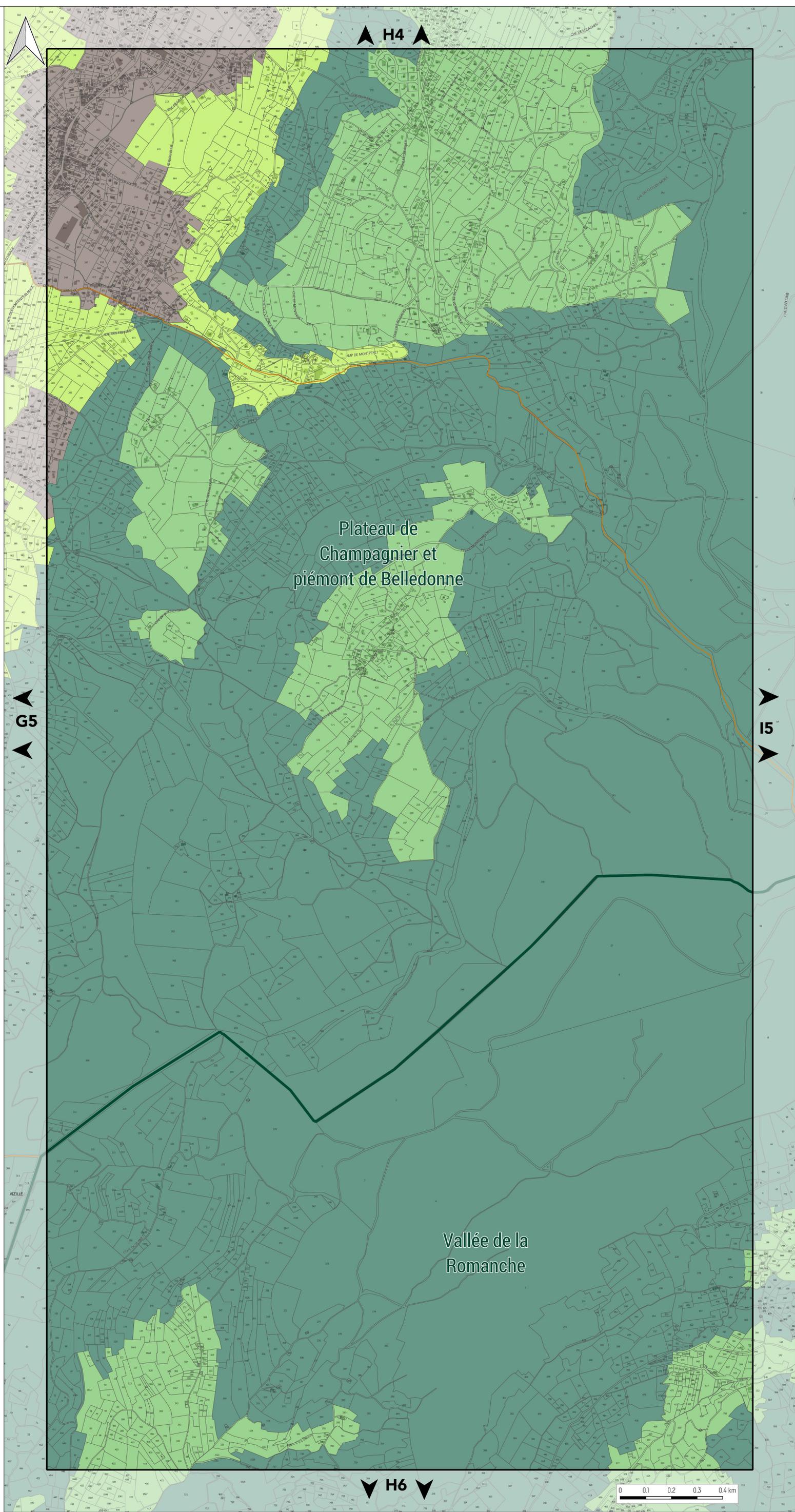
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°15

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

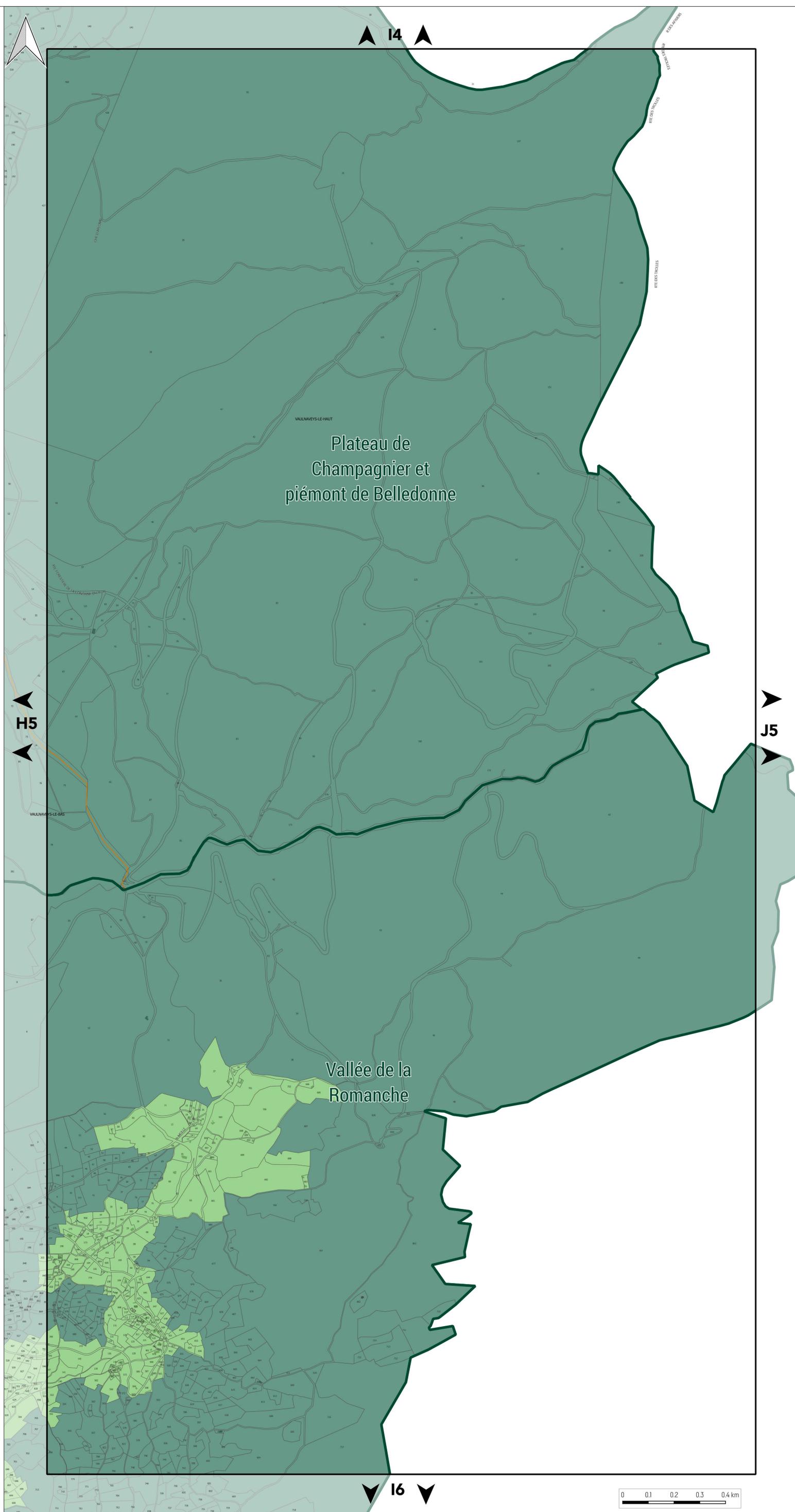
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°J5

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

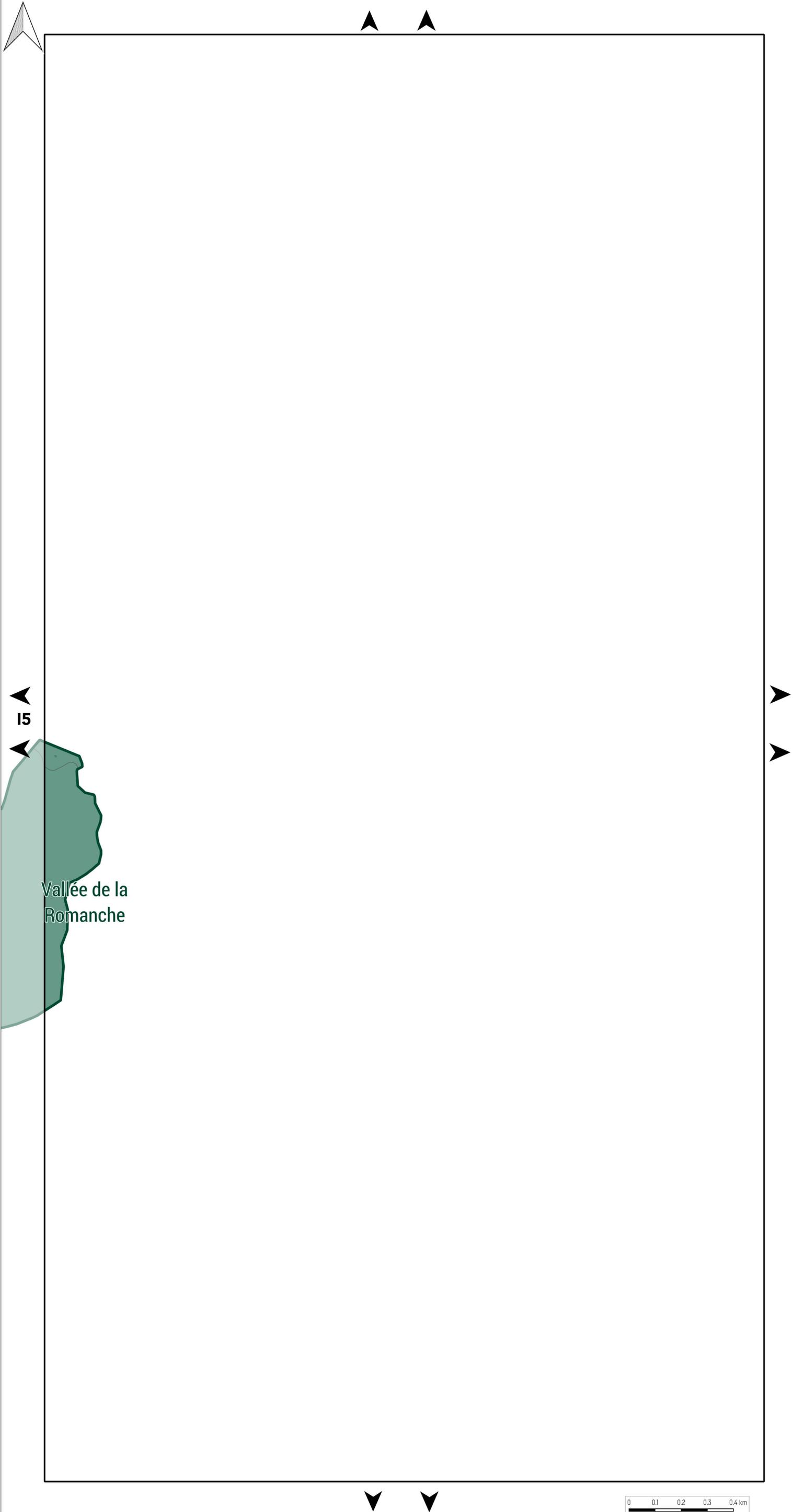
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°A6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

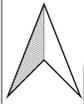
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU



B6

Vallée du Drac
et rebord du Vercors

LE GUIA

SAINT-PAUL-DE-VARCES



PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

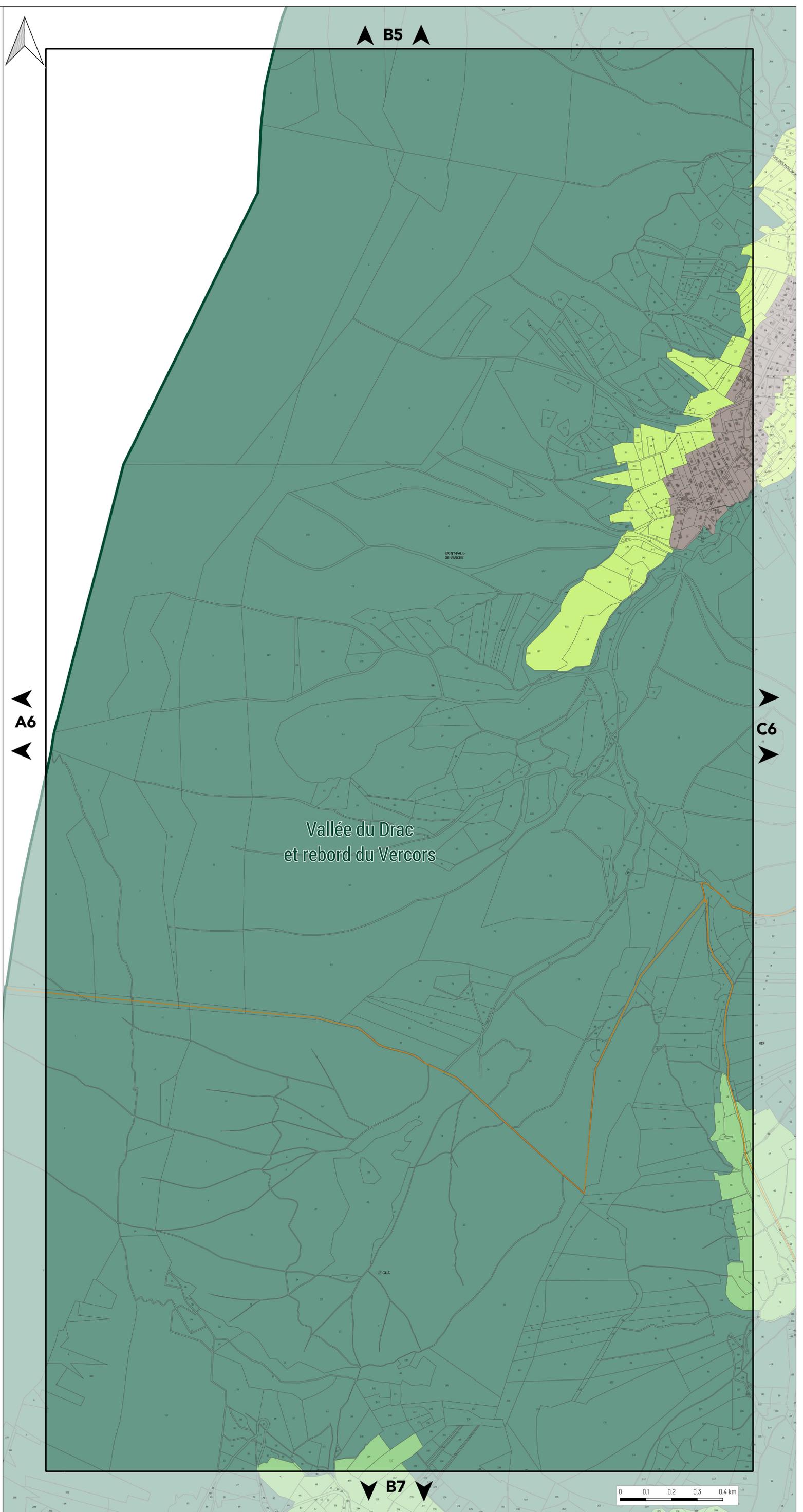
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

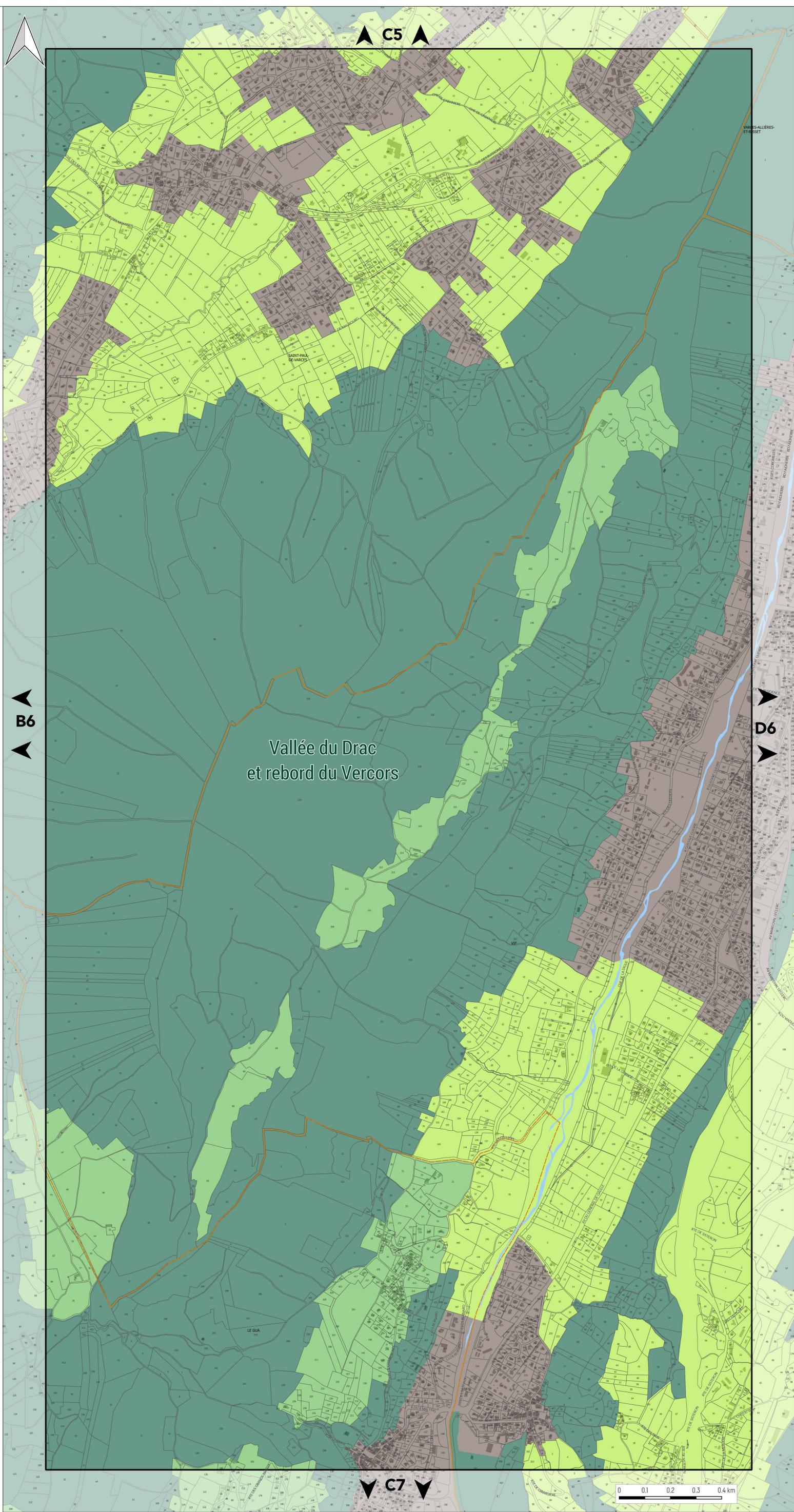
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
© DGFIP Cadastre 2016
© DREAL Auvergne Rhône-Alpes





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

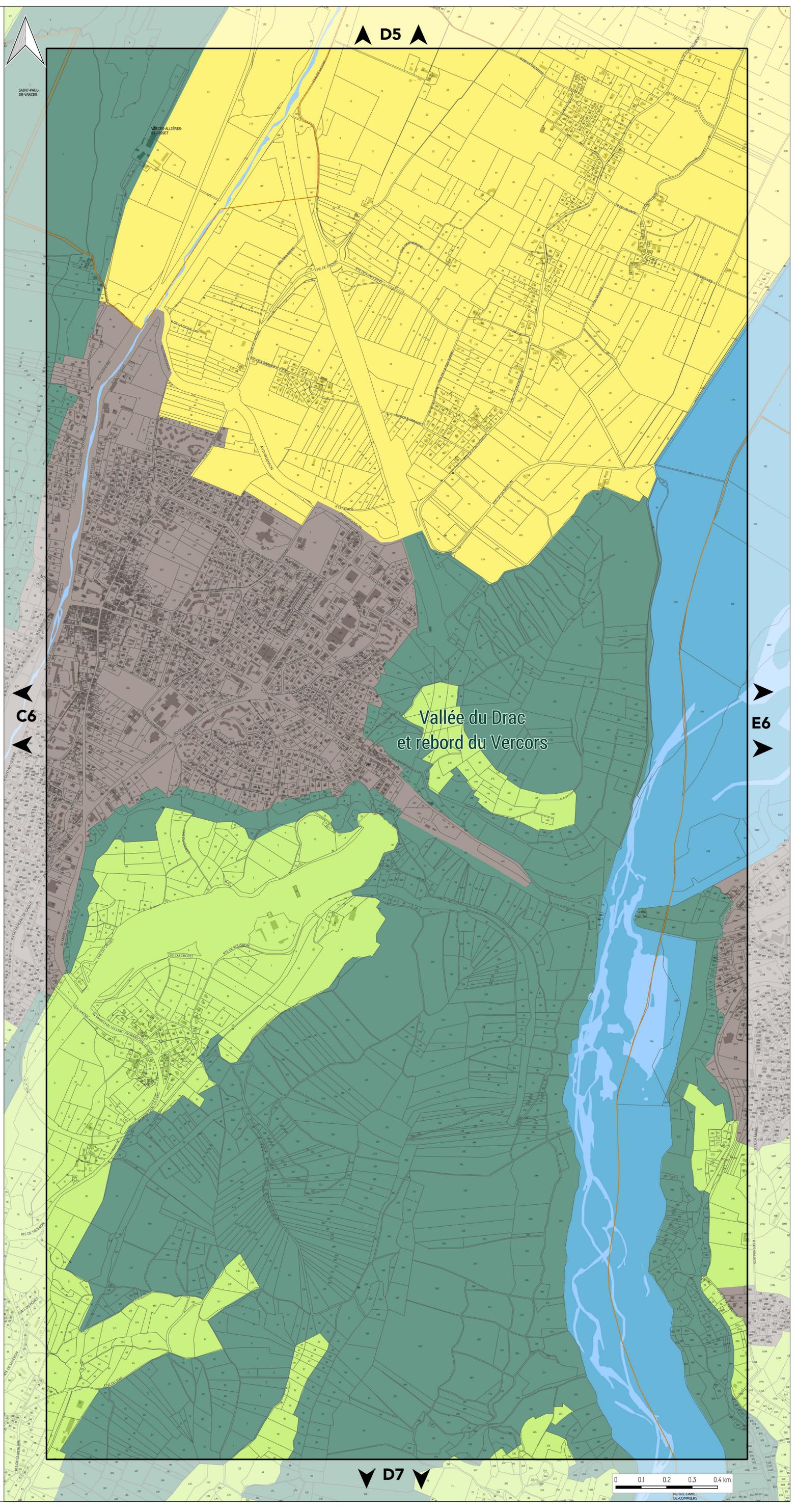
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

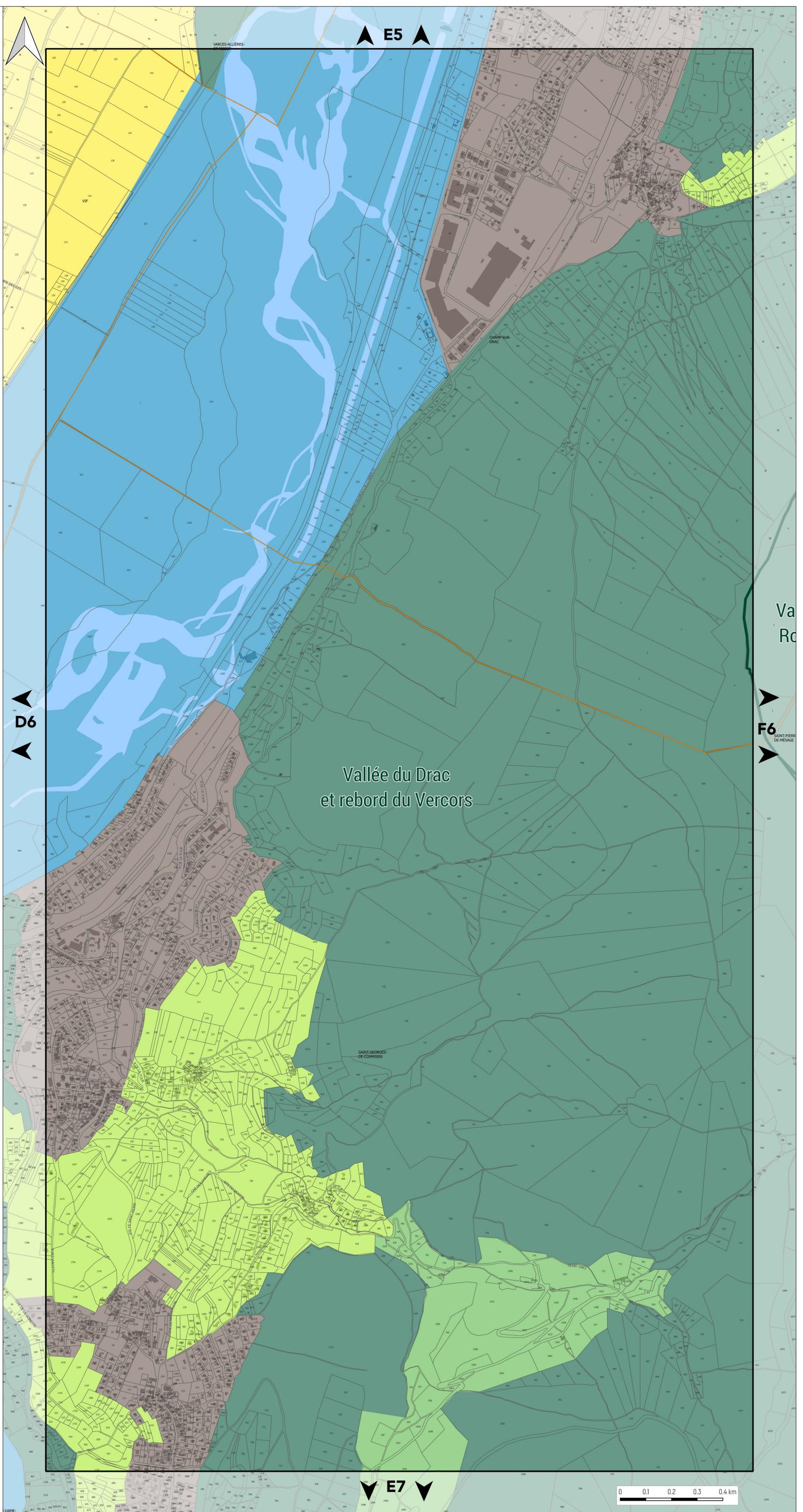
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

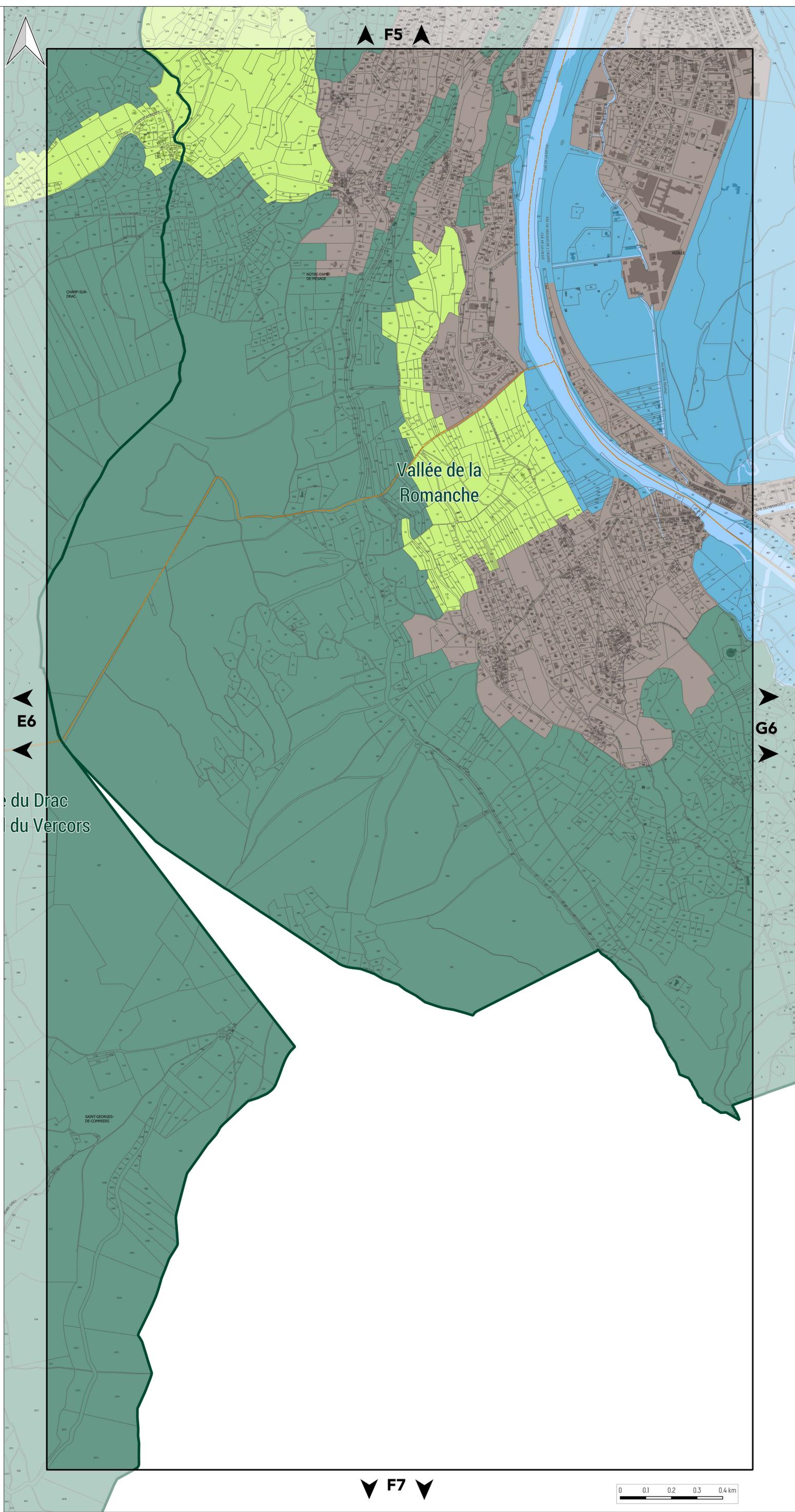
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURTS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°G6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

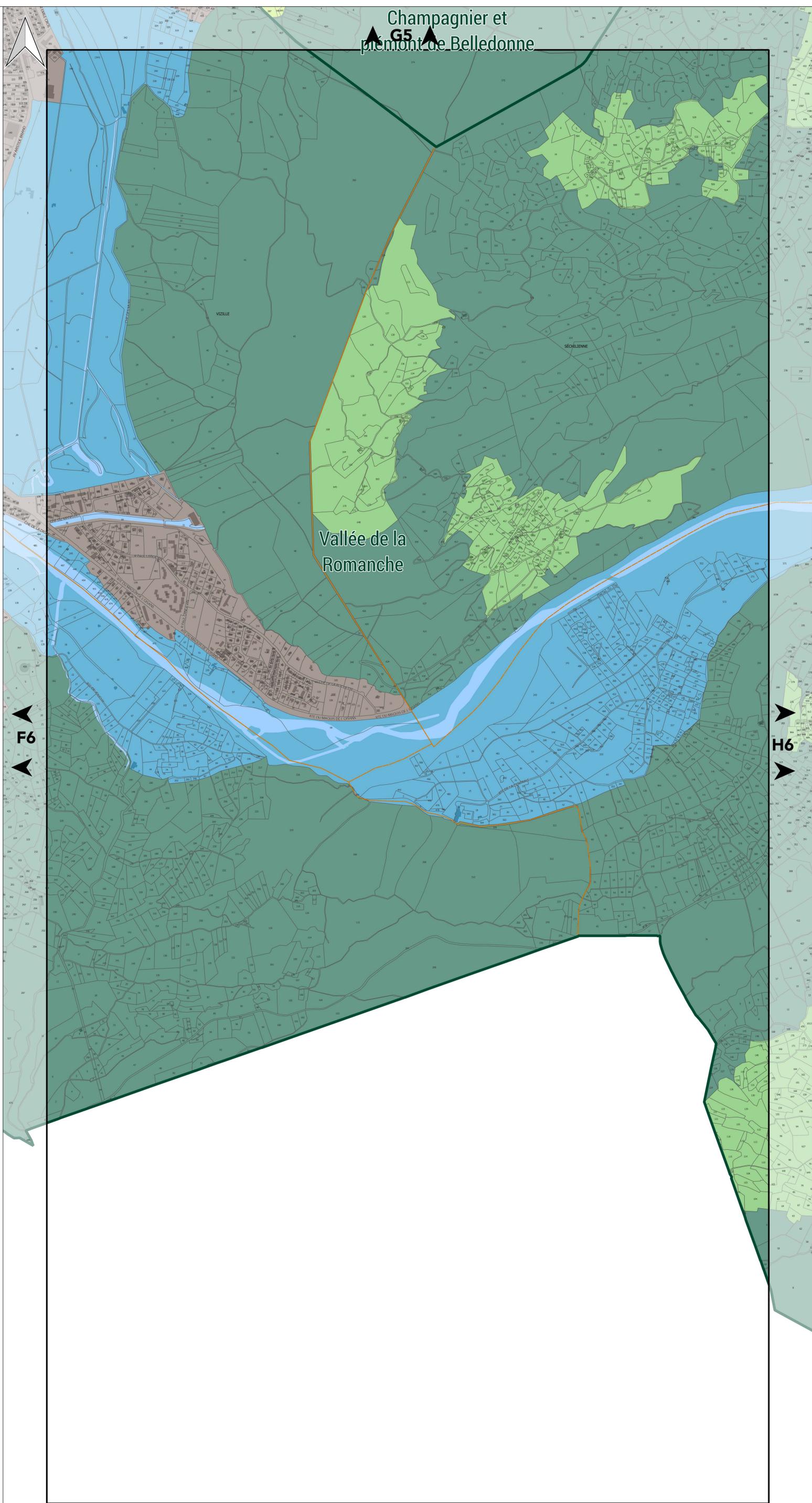
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°H6

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU



H5

G6

I6

H7





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°16

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

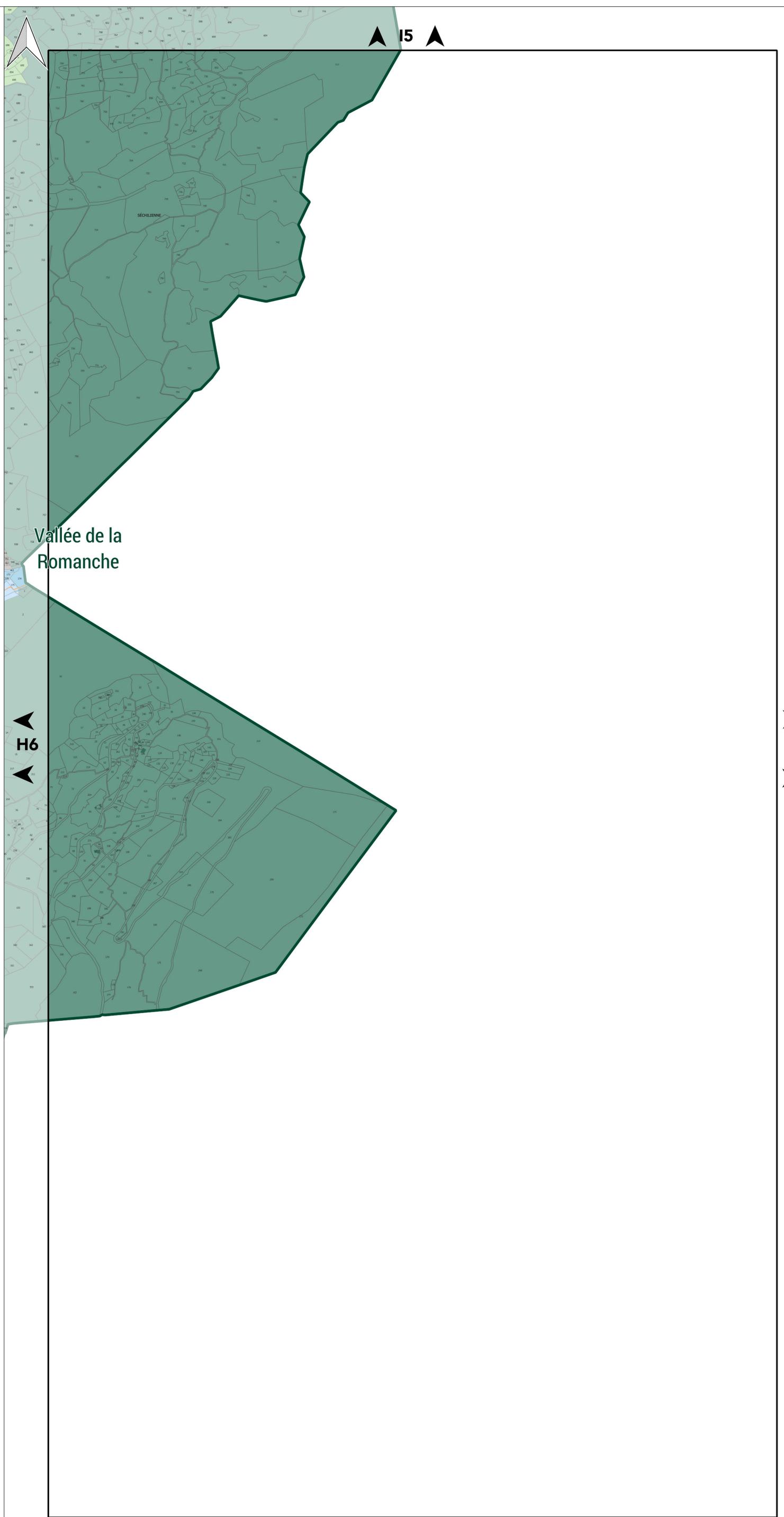
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°A7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

A6

Vallée du Drac
et rebord du Vercors

B7

A8





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

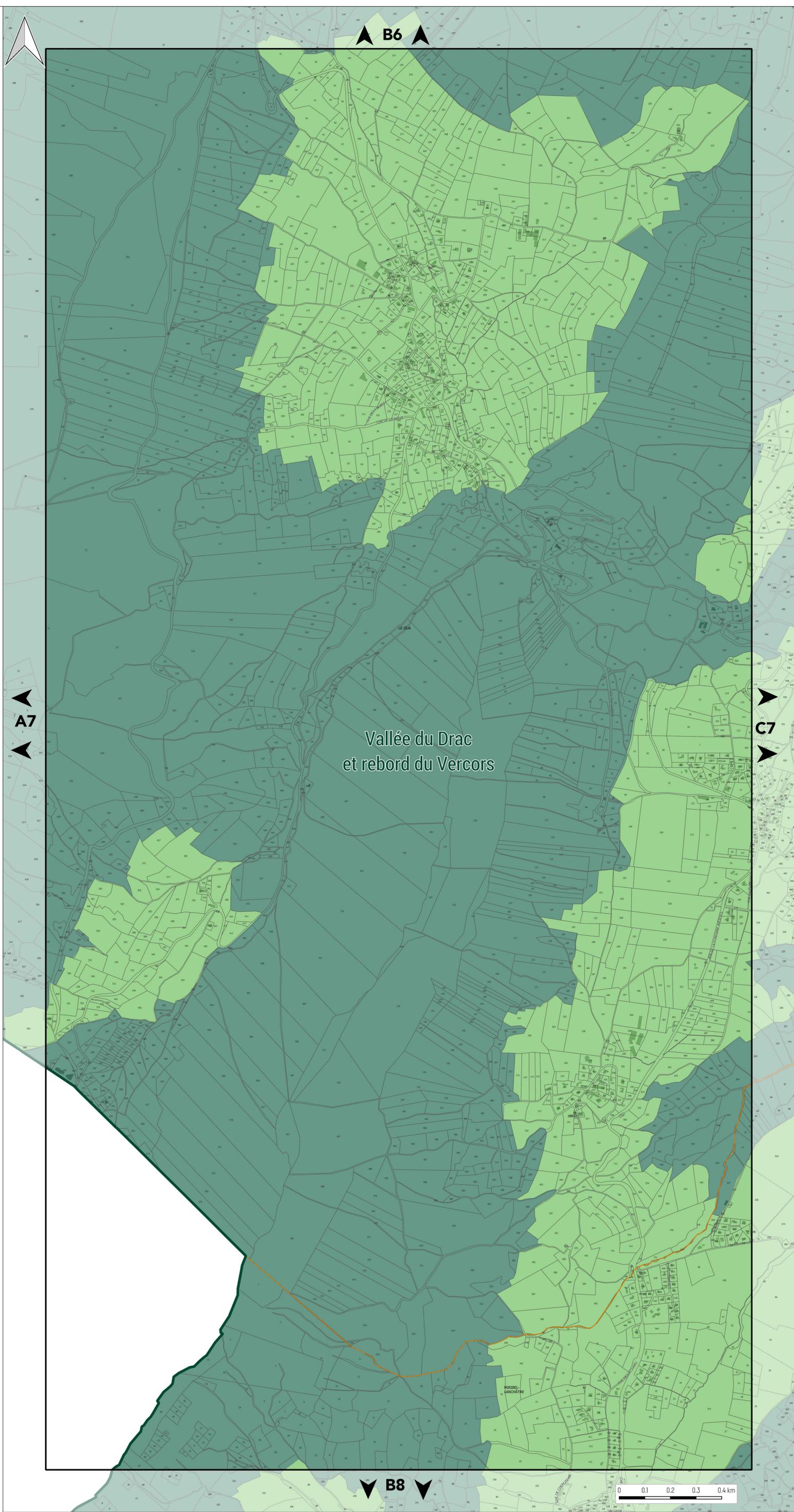
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

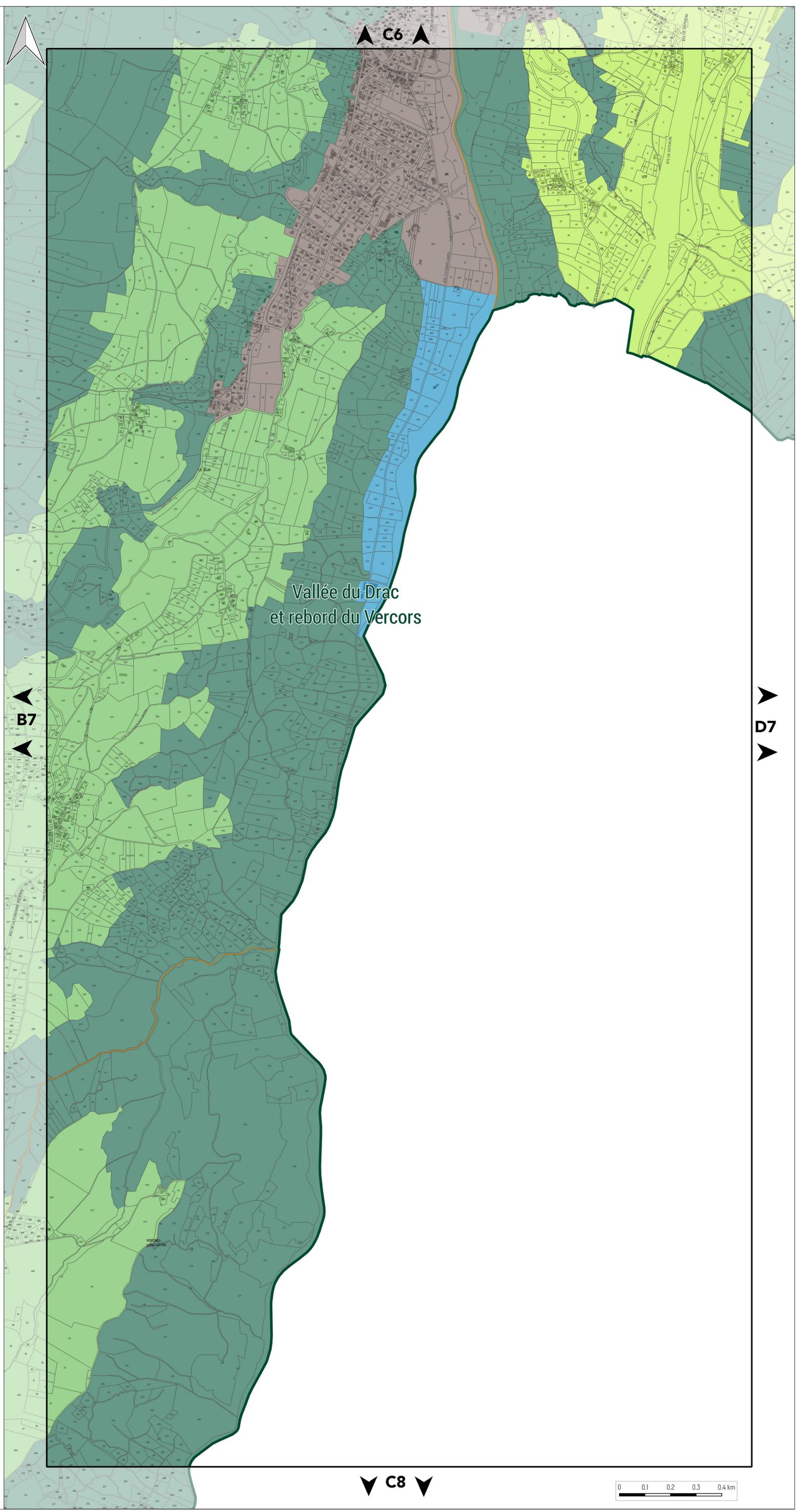
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermique

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU



Vallée du Drac
et rebord du Vercors

B7

D7

C8





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°D7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

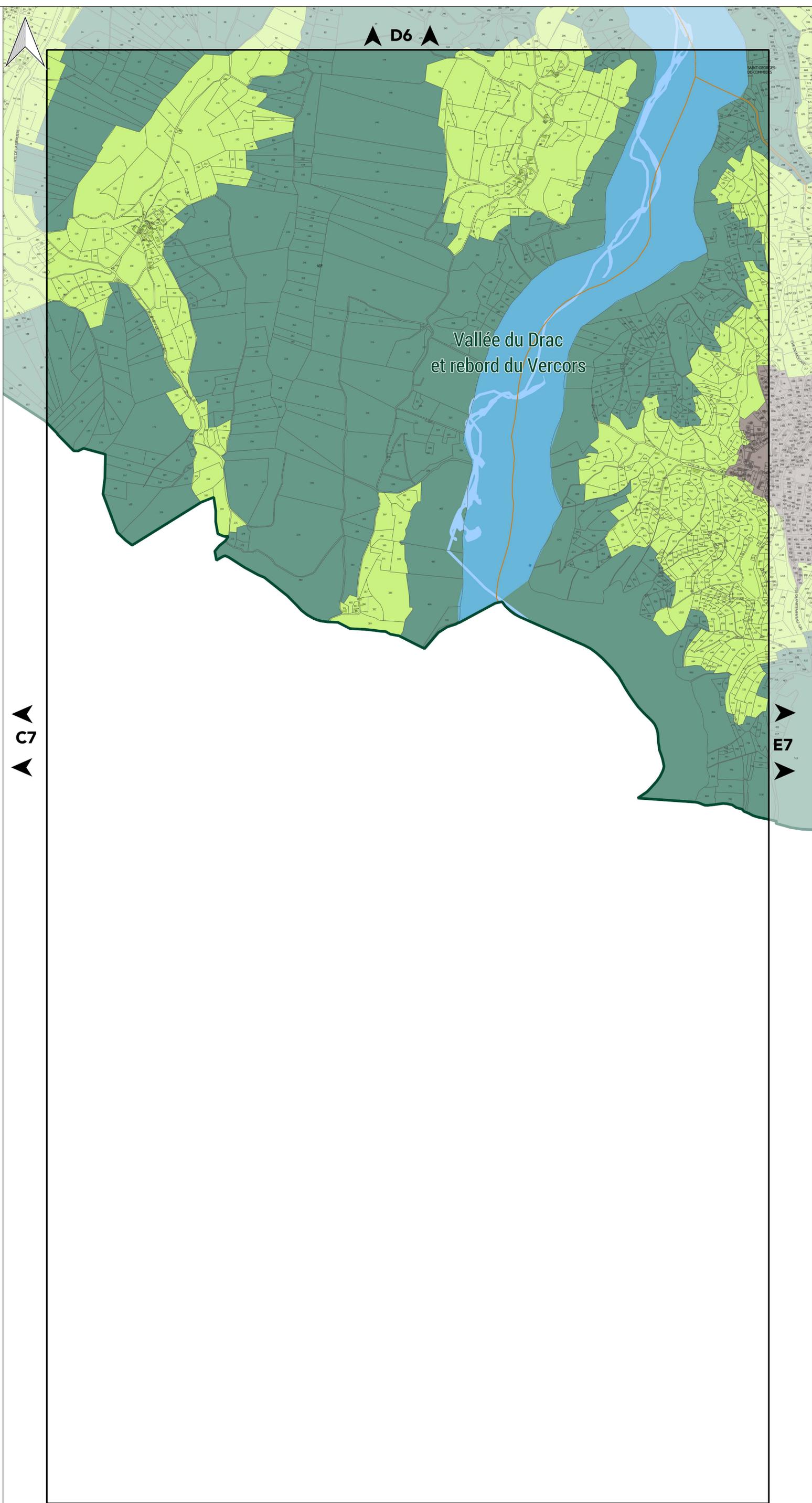
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°E7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

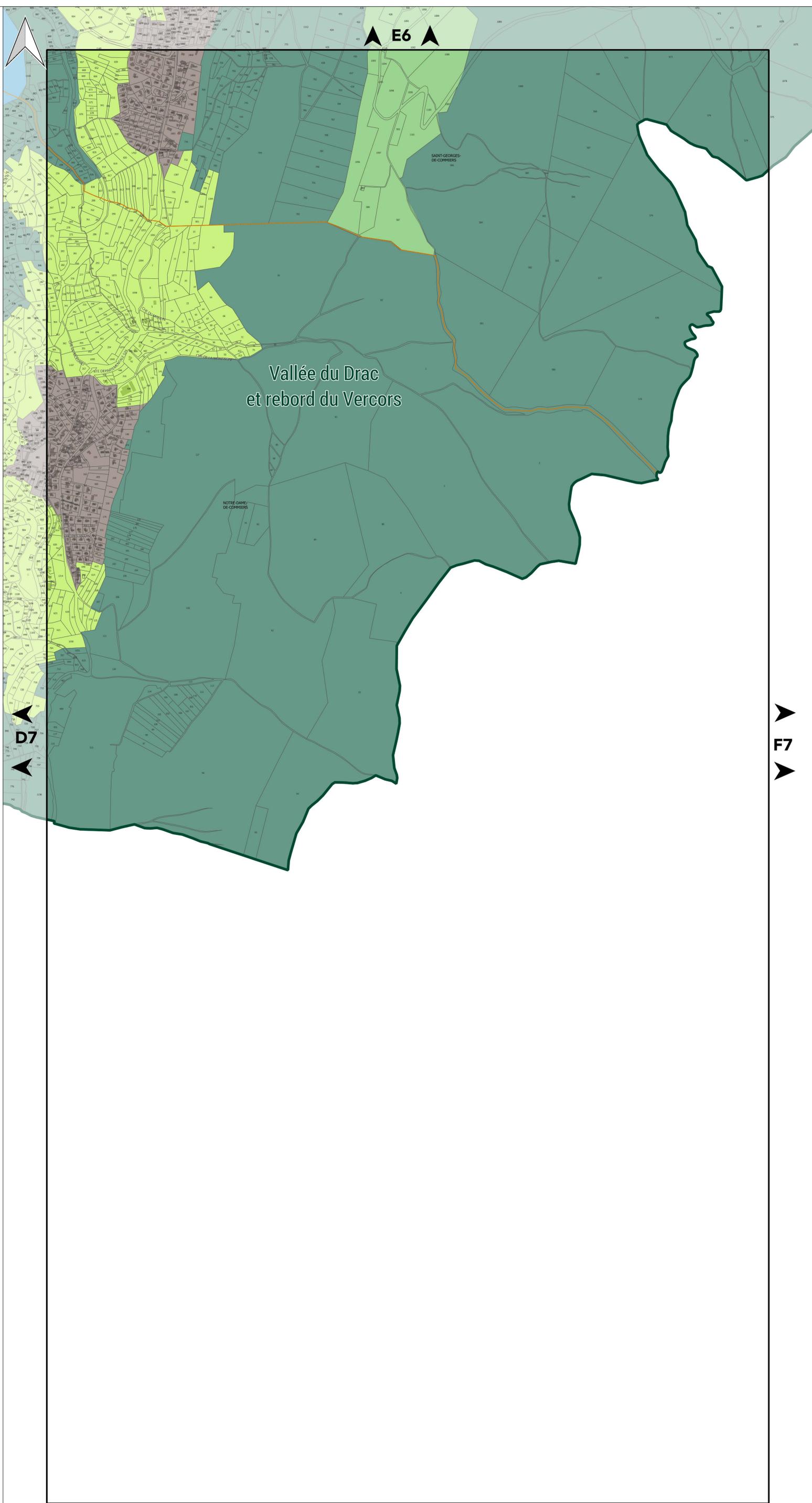
AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
© DGFIP Cadastre 2016
© DREAL Auvergne Rhône-Alpes





Vallée du Drac et rebord du Vercors

F6

PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°F7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

E7



PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°H7

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

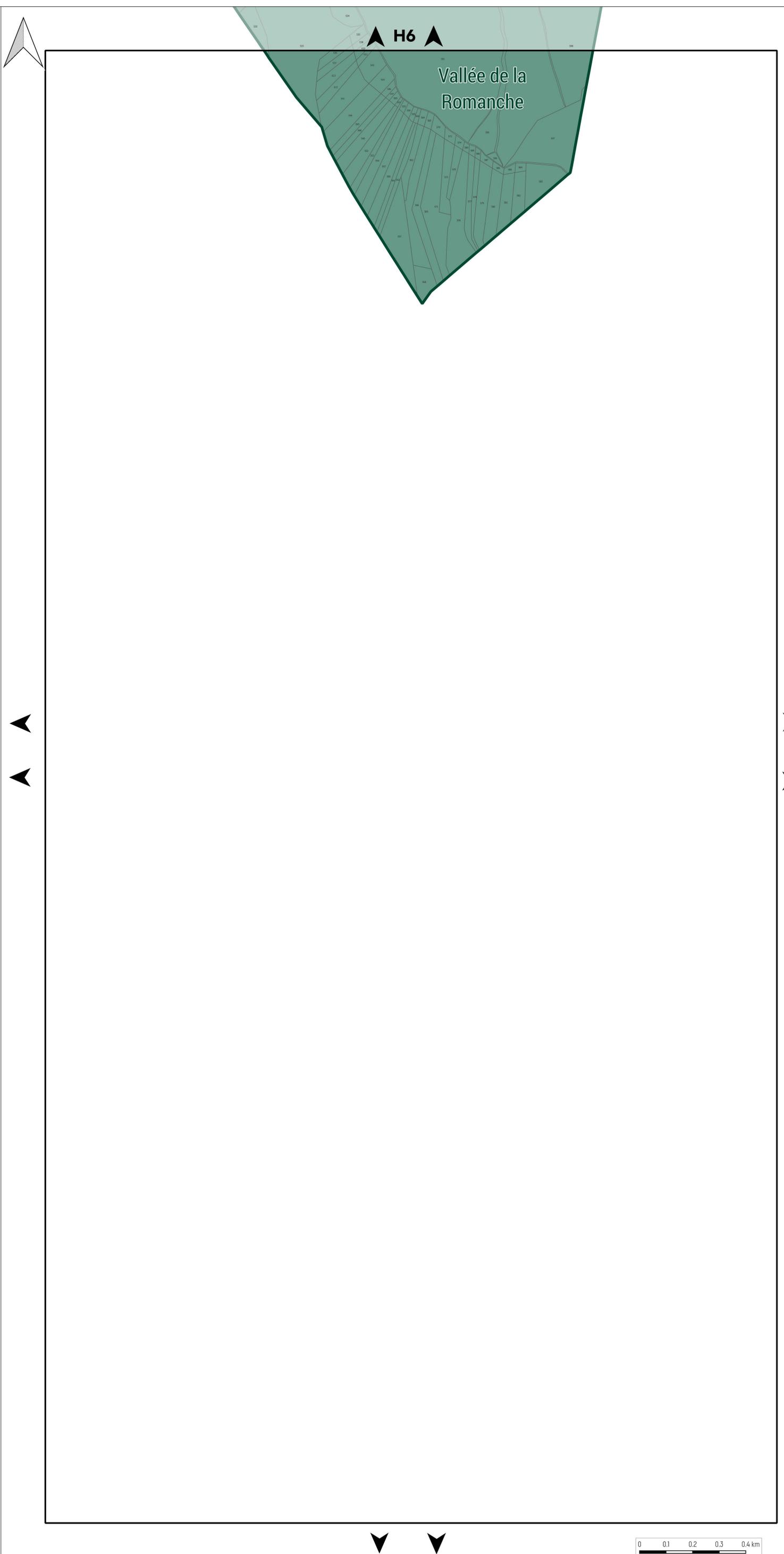
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°A8

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :
© DGFIP Cadastre 2016
© DREAL Auvergne Rhône-Alpes

▲ A7 ▲

Vallée du Drac
et rebord du Vercors

▶ B8

0 0.1 0.2 0.3 0.4 km



PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°B8

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

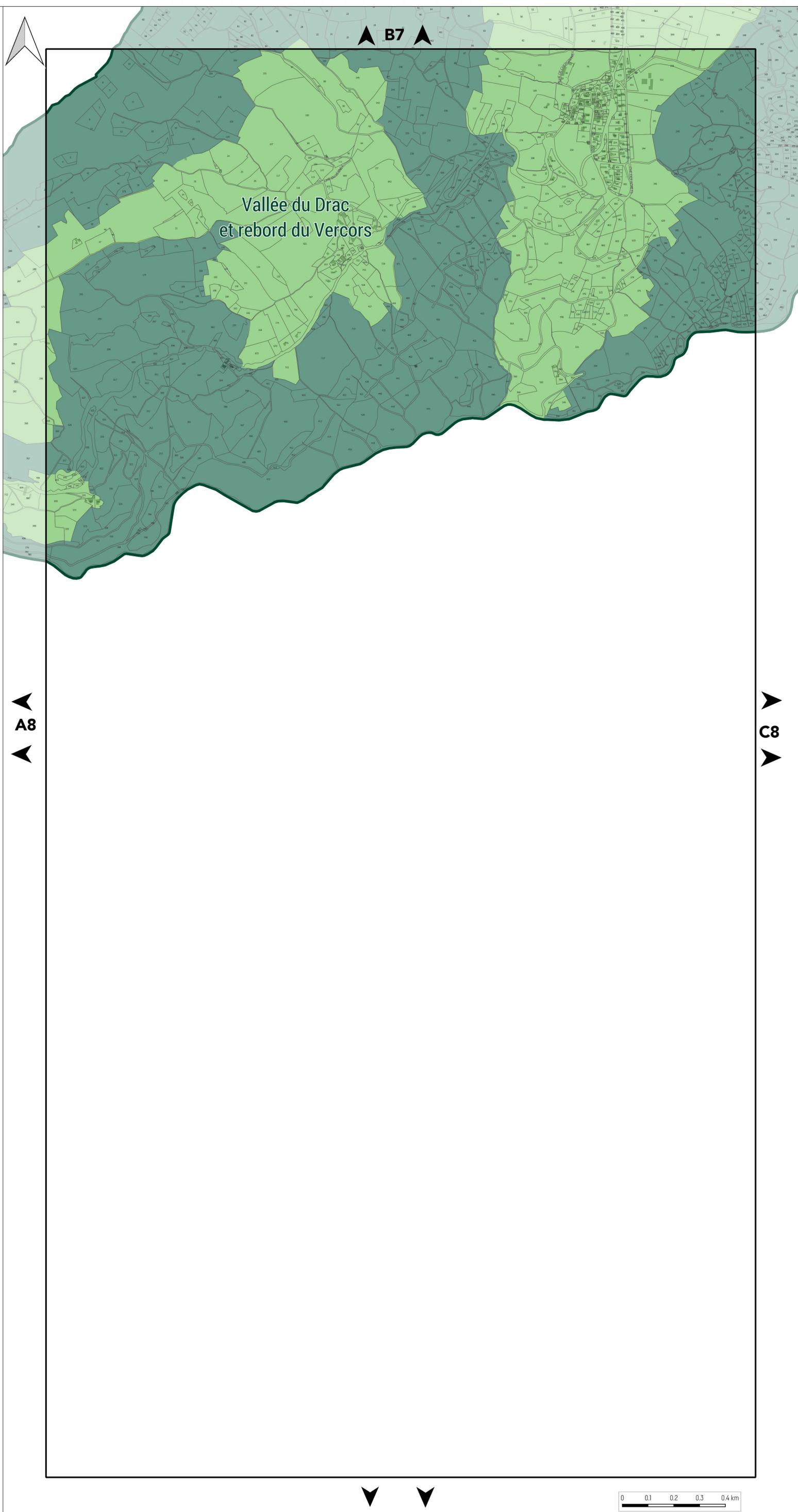
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU





PLAN DE L'OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

PLANCHE N°C8

Document approuvé en Conseil Métropolitain le 20 décembre 2019

Pièce F1



Pour connaître l'ensemble des prescriptions réglementaires, il convient de se reporter à l'ensemble des plans répertoriés de A à J ainsi qu'au règlement écrit.

OAP PAYSAGES ET BIODIVERSITÉ

CARNETS DE PAYSAGE

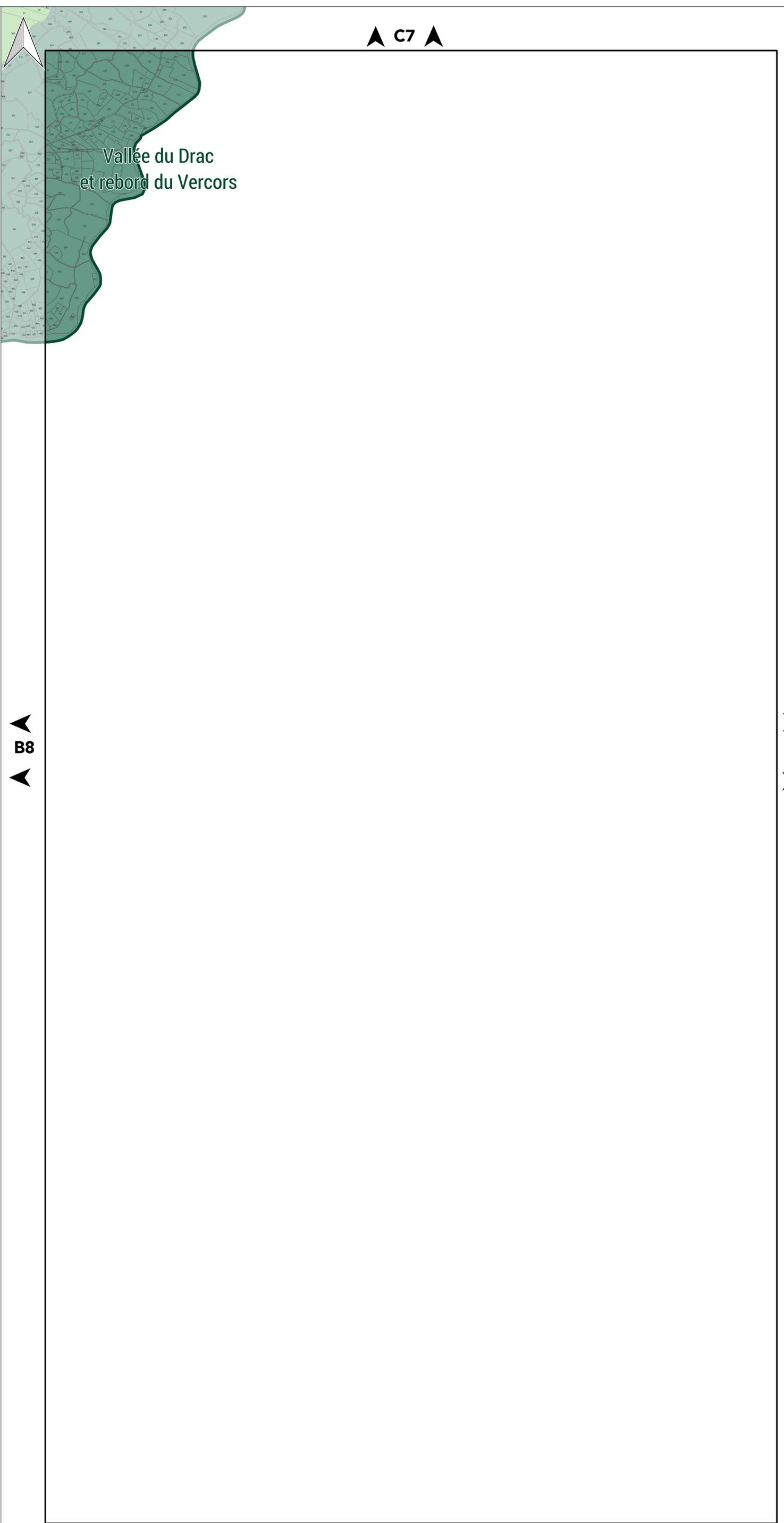
Balcons de Chartreuse, Confluences grenobloises, Plateau de Champagnier et piémont de Belledonne, Vallée de la Romanche, Vallée de l'Isère amont, Vallée de l'Isère aval, Vallée du Drac et rebord du Vercors

AMBIANCES PAYSAGÈRES

- Bourgs, villages et hameaux ruraux
- Centre ancien de Grenoble
- Coteaux résidentiels
- Faubourgs
- Fond de vallée
- Fond de vallée d'activité
- Montagne pastorale
- Vallées, plateaux et pentes agricoles
- Piémont urbain
- Plaine agricole
- Plaine urbaine
- Versants boisés
- Ville parc
- Villégiature thermale

LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU



▲ C7 ▲

▲
B8
▲

▲
▲

▼ ▼

